

RAPPORT D'ORIENTATION

I. Préambule

Comme précisé dans son adresse à l'attention des candidats à l'élection présidentielle, la CGT revendique un grand service public de recherche agronomique au service des citoyens. L'INRA doit en être le fer de lance. La nouvelle situation créée par l'élection présidentielle et le résultat des législatives nous renforcent dans notre détermination.

Le 6 mai 2012, les français ont exprimé avec force le rejet de la politique de N. Sarkozy. Ce changement de président devait ouvrir des perspectives nouvelles pour conduire une autre politique plus à l'écoute de nos concitoyens. Pour ce qui concerne la recherche et plus particulièrement la recherche agronomique, le chantier est immense compte tenu des dégâts des cinq dernières années de politique libérale forcenée. La CGT doit rester combative et indépendante, et seule l'intervention des travailleurs peut permettre la satisfaction de nos revendications. S'il est assez trivial d'écrire une telle phrase, elle reste beaucoup plus complexe à mettre en œuvre. Souvenons-nous de 1981, des espérances et de l'attente énorme de nos collègues, mais également des difficultés rencontrées à l'intérieur et à l'extérieur de la CGT pour mobiliser ces mêmes collègues, lorsque la situation l'exigeait. Au-delà des autres organisations syndicales représentatives, des structures émanant de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs comme respectivement SLR (Sauvons la Recherche) ou SLU (Sauvons l'Université) ont également alerté sur les dangers, puis les résultats désastreux de la politique de la recherche et de l'enseignement supérieur mise en place durant ces 5 dernières années. Toutefois, du fait d'un certain cloisonnement et d'une organisation fluctuante, les actions initialement développées par ces structures sont restées limitées et ont perdu de leur efficacité au cours du temps. Ce quinquennat qui commence ne nous exonère donc pas du combat syndical indispensable pour régénérer un service public de la recherche agronomique à la hauteur de nos espérances.

Après près d'un an d'exercice du nouveau pouvoir, on doit faire le constat que la politique du gouvernement est toute entière dictée par la volonté de réduire la dette et le déficit public en réponse aux injonctions de l'Union Européenne et des agences de notation. Les mesures d'austérité s'enchaînent ainsi pour la population dans tous les domaines. L'adoption du pacte budgétaire européen TSCG (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance) ne peut que renforcer cette tendance avec la possibilité d'un contrôle a priori de Bruxelles sur les budgets nationaux. Dans le même temps, le gouvernement se soumet concrètement aux exigences du MEDEF et des banques, quels que soient les discours affirmant l'inverse. Le rapport 'Gallois', les 20 milliards détournés pour le 'Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)', le refus de la nationalisation de Florange comme de la mise en place de dispositions législatives pour interdire les licenciements alors que ceux-ci se multiplient, en sont une claire illustration. Le gouvernement entend en revanche transposer dans la Loi l'accord national interprofessionnel sur la flexibilité signé le 11 janvier 2013 entre le MEDEF et les organisations minoritaires que sont, la CFDT, la CFTC et la CGC. En remettant largement en cause le code du travail, l'adoption de ce texte improprement appelée « projet de loi de sécurisation de l'emploi » serait un grave recul social pour tous les salariés, au-delà de ceux du privé. Il limiterait ainsi les droits des salariés face aux licenciements et renverrait tout au niveau de l'entreprise, permettant d'imposer par le chantage à l'emploi des accords compétitivité-emploi, pouvant se traduire par la baisse des salaires, la mobilité forcée, ou encore des horaires de travail infernaux. Avec toute la CGT, FO, la FSU et SUD, la CGT-INRA appelle les salariés à faire capoter cette transposition.

C'est tout aussi vrai pour la Fonction Publique et les services publics où la MAP prend la suite de la RGPP. Dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur, après des Assises où le Ministère a laissé chacun dire tout et son contraire, après le rapport parlementaire Le Déaut qui a pu donner des illusions à certains, la

rupture avec la politique désastreuse menée depuis 5 ans est loin d'être au rendez-vous ! Le projet de loi Fioraso maintient la LRU, le Pacte Recherche et tous leurs dispositifs essentiels. Pire, ce projet de loi ouvre la voie à une régionalisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et instaure pour les universités et des EPST la nouvelle mission de transfert des résultats de la recherche pour servir à la 'compétitivité de l'économie'. Dans sa contribution à la préparation des assises, la direction générale de l'INRA apparaît en phase avec le ministère. La DG de l'INRA ne souhaite pas rompre avec les orientations du gouvernement précédent. Elle se satisfait de l'AERES, de l'ANR, de la PES. Notre nouveau PDG, lors de son audition devant les parlementaires, s'est aussi inscrit dans cette logique. Quant à la programmation des emplois et des moyens, elle est totalement absente du projet ministériel. Même une mesure hautement symbolique comme la suppression de la PES, fortement réclamée par une large majorité des personnels, n'est apparemment pas à l'ordre du jour. Ce projet de Loi Fioraso doit être abandonné et laisser la voie à de véritables négociations avec les organisations syndicales représentatives, avec comme base de départ l'abrogation de la loi LRU et du Pacte pour la Recherche.

Cette politique n'est pas inévitable, il est possible de faire autrement. Pour être nouvelle, la politique à mettre en œuvre doit se traduire par des décisions concrètes, fortes et symboliques comme celles développées ci-dessous : l'arrêt de la RGPP, et la suppression de l'ANR, de l'AERES, du CIR et un transfert effectif des fonds qui leur étaient consacrés à l'ensemble des organismes publics de recherche au prorata de leurs effectifs.

Comme nous l'avons écrit au début de ce chapitre, le travail à réaliser est considérable. La CGT-INRA doit prendre toute la place nécessaire pour accomplir cette tâche. Ne nous laissons pas illusionner par le changement de Président de la République, ne minorons pas non plus l'espoir que celui-ci a suscité chez nos collègues. La CGT-INRA a pour les 3 ans à venir des combats importants à mener et même si le contexte politique vient de changer, il revient aux salariés de l'INRA d'assurer un réel changement par l'action syndicale. Nul doute que notre syndicat saura alors mobiliser tous les travailleurs de l'INRA quel que soit leur statut.

2. Le contexte de la recherche agronomique depuis 2009

2.1 Insécurité alimentaire, pollution de l'environnement, spéculation sur les terres, guerre des semences : l'agriculture mondiale malade du capitalisme

2.1.1 La souveraineté alimentaire toujours inachevée

Les chiffres globaux sont partagés par tous : environ 850 millions de personnes¹ souffrent de la faim. Ce constat bien connu ne débouche pourtant sur aucun consensus quant aux causes du désastre. Si, à l'INRA, ce constat a soudain pris un caractère violemment incitatif du fait de l'engagement institutionnel marqué dans le décret de 2006 qui réprecise les missions de l'organisme, on n'a pas constaté de modification ni des analyses ni des orientations. Les réponses ont surtout affecté la communication, la création d'Agreenium avec entre autres le CIRAD, soit un bien piètre bilan. De plus, c'est bien plus sur les affamés à venir que nous sommes invités à nous pencher que sur ceux qui déjà souffrent dans les campagnes, mais aussi dans les mégalofoles, du tiers monde ou de chez nous. En fait, ces discours moralisateurs justifient désormais la moindre des décisions managériales de la DG : deuxième organisme de recherche agronomique au monde, l'INRA se doit d'optimiser, réformer, accompagner, restructurer son dispositif, "l'ouvrir à l'international" et le mettre au service du développement, en fait et plus que jamais, au service d'une agriculture nationale "compétitive". Dès lors, le diagnostic sur les causes devient non plus un sujet de recherche mais un préalable fondamental qui semble échapper au questionnement. Au mieux cela fait-il l'objet d'une expertise, de recommandations de la direction. Ainsi l'initiative conjointe pour l'agriculture,

¹ l'Etat de l'insécurité alimentaire dans le Monde. 2012. FAO

l'alimentation et le changement climatique², non seulement se situe dans le cadre étroit, et donné pour éternel, du grand marché international en négociation à l'OMC mais encore la question économique est elle remise d'emblée au BBSRC³, comme si l'approche britannique de la question alimentaire devait assurer d'une objectivité quelconque en la matière. Selon cette approche en effet, érigée en dogme, l'idée force est que tout viendrait de ce que trop de petits paysans seraient en dehors du marché et qu'il conviendrait de leur redonner une véritable dignité en les y replaçant⁴. Mais où donc est le débat contradictoire interne, fondé sur une vision scientifique globale ? Qui à l'INRA travaille à une véritable compréhension des déterminants géo-stratégiques des productions et des échanges de denrées, selon quel point de vue ? Où la force publique puise-t-elle les éléments de connaissance des tendances, des leviers économiques ? Nulle part. Ce sont des questions sans intérêt, puisque selon ces orientations, le marché ne serait qu'une force naturelle que l'humanité ne maîtriserait pas. Pis, qui se retournerait contre elle à la moindre régulation.

2.1.2 Libérer le marché pour remplir les ventres ?

La France est tiraillée entre ses traditions révolutionnaires républicaines et démocratiques en repli depuis leur refondation par le CNR en 1945 d'une part, et la soumission de plus en plus éhontée d'autre part de ses élites et de sa classe dirigeante aux intérêts des acteurs financiers du secteur agricole. Pour la pensée dominante, changement climatique, explosion démographique et entraves au commerce international⁵ - de denrées mais aussi de nouvelles technologies agricoles notamment semencières - sont les fléaux contre lesquels, nous autres de la recherche agronomique, serions appelés à nous organiser. La crise économique et financière, la chute organisée des niveaux des stocks mondiaux de céréales, les choix résolus des investisseurs, l'asservissement des Etats (et surtout de leurs fédérations multiples - OMC, Union Européenne, Alena, Mercosur - sans compter l'accord de libre-échange Europe-Etats-Unis encore en gestation) au dogme de la main invisible du marché sont selon nous la cause majeure de cette crise alimentaire mondiale⁶. En effet, comment ne pas voir à l'échelle mondiale ce que la politique de destruction des services publics et des droits des travailleurs engendre dans nos capitales : la distribution de pommes de terre à bas pris dans les rues d'Athènes ne résulte pas du changement climatique ! L'explosion des demandes de repas gratuits auprès des organisations caritatives, la dégradation de la qualité des aliments sont les résultats les plus tangibles de cette politique capitaliste. Outre la faim, les désordres nutritionnels accompagnent la déstabilisation des comportements alimentaires. La spéculation sur les céréales orchestrée au profit des activités spéculatives du secteur bancaire, notamment Goldman Sachs, ou des géants du grain n'a en réalité rien à voir avec un droit de douane qu'un état prudent instaure soudain pour assurer l'approvisionnement de sa capitale.

2.1.3 Les solutions sont connues mais s'opposent aux intérêts des investisseurs

Il reste que les tendances à l'accroissement de la consommation mondiale créent des problèmes d'approvisionnement locaux que seuls des coopérations renforcées et un rôle accru des agences publiques pourront maîtriser : offices à re-créeer, services vétérinaires à redynamiser, protection des végétaux à ressusciter, programmes sociaux et éducatifs à inventer... Toutes choses impossibles dans le carcan de

² La JPI FACCE est une réunion de pays européens qui tentent de s'organiser pour programmer des recherches. L'Union Européenne prend en charge les coûts de coordination tandis que les membres financent les projets. Elle est présidée par M. Guillou et JF Soussana est président de son conseil scientifique

³ Conseil britannique des recherches biotechnologiques, des sciences biologiques. 1 600 Personnes et 445 M€ environ de budget.

⁴ Parmi les graves questions que posait récemment le BBSRC dans une consultation de la communauté scientifique, on pouvait lire "Régulations : de quelle façon le réseau de régulations en relation avec la production et distribution alimentaire présente-t-il des barrières à l'amélioration de la sécurité alimentaires, et comment ces barrières peuvent-elles être levées ?". M. Thatcher peut s'endormir à jamais, son oeuvre opère encore. Pas en reste, la conseillère aux biotechnologies de Hillary Clinton, Secrétaire d'Etat US, co-signait l'appel d'une quinzaine de biotechnologues pour réduire les tests sur les plantes transgéniques pour accélérer leur mise sur le marché.

⁵ Il est intéressant de relever que dans un récent rapport, la FAO réévalue en mieux la réalité de la faim dans le monde. Elle indique aussi que les effets des crises alimentaires récentes se sont bien moins faits sentir en Inde et en Chine qu'il n'avait d'abord été estimé. Les mesures aux frontières de l'une et la taille des stocks de l'autre n'y seraient-ils pour rien ?

⁶ La Terre à Ceux qui la Travaillent, 2009. J. Hacquemand. Le Temps des Cerises.

l'austérité imposée pour "rassurer les marchés financiers". Partant d'une situation inégale, des moyens extraordinaires de coopération devront être mis en œuvre. L'humanité en fut témoin lors des révolutions verte (céréales), blanche (lait) et jaune (huile) en Asie ou bien du redressement formidable de l'agriculture française après guerre. Aujourd'hui, ces problèmes sont vus comme de splendides opportunités pour les profits mis à mal dans la spéculation sur le logement, le prêt étudiant, ou l'industrie. En poussant à fond l'exploitation des salariés, le capital mine ses propres bases et cherche partout des sources de rebond. Les innovations technologiques sont un ressort, mais depuis 2005 et le rapport de la Banque mondiale sur la question, les financiers se sont énormément intéressés à l'agriculture. En France, les investissements aboutissent à de féroces rationalisations des entreprises. Unilever, Doux, Danone, Nestlé ferment les usines, regroupent et expatrient les productions. Les salariés se mobilisent de fait, se manifestent (comme toujours) comme les principaux acteurs de la lutte contre ces stratégies d'affameurs, les géants de l'alimentation. L'alimentation ne reste une source de profits que sous la forme d'"innovations" de plus en plus vides de contenu nutritionnel et riche en illusions : plus "light", plus "naturels", plus "riches en vitamines, oméga3, anti oxydants..." , ils sont surtout plus aptes à capter notre désir et nos goûts pour mieux pomper notre argent. Le consommateur-citoyen convoqué pour dépenser plus et manger mieux n'en finit pas de se faire avoir aux caisses. Afin de capter le maximum de marge sur l'activité économique, l'industrie alimentaire dévalorise le plus possible le produit agricole et réduit de plus en plus ses coûts. C'est le double mouvement bien orchestré de la pression sur les salaires des travailleurs d'un côté, et de l'assujettissement toujours plus poussé des paysans mis en compétition à l'échelle européenne voire mondiale de l'autre. C'est aussi la manipulation des institutions sanitaires afin de définir des normes à leur avantage. Régulièrement, les limites de sécurité sanitaires sont atteintes. Les épisodes des huiles frelatées ou de la vache folle ne sont que les exemples les plus voyants. Tout comme les médicaments, la main invisible du marché a besoin de morts pour rectifier (a minima) sporadiquement la qualité des aliments-marchandises. L'expérience montre que d'autres modes de consommation (notamment certains modes de circuits courts) peuvent permettre une meilleure connaissance par les individus des pratiques agricoles, notamment au niveau de leurs aléas et leurs impacts sur l'environnement et la qualité des aliments. Ces modes de consommation contribuent également à une meilleure représentation sociétale des acteurs du monde agricole (paysans, employés saisonniers ...) et à une prise de conscience par les consommateurs de la véritable valeur de leur travail et des produits qu'ils élaborent.

2.1.4 La modernisation de la finance et les nouvelles possibilités d'investissement : les banques à l'assaut de la terre des paysans

Le capitalisme s'installe de plus en plus aux commandes directes de l'agriculture. Pour cela, l'outil essentiel auquel les agriculteurs ont de plus en plus systématiquement recours est le crédit. Seuls ceux qui satisfont aux critères de la banque peuvent s'installer. La prévention des risques en cas de calamités agricoles est désormais le terrain des assurances privées. Les agriculteurs sont de plus en plus conduits à voir le fruit leur travail se convertir en service d'une dette de plus en plus élevée. Les coopératives elles mêmes, dernier rempart contre le capitalisme absolu, sont couvertes de dettes et la première d'entre elles, le Crédit Agricole, a vu sa caisse centrale privatisée et cotée en bourse. Les caisses régionales ne sont plus principalement que des pompes à finance pour la maison mère. Au bout de cette chaîne, l'agriculteur n'est plus maître de son destin et conduit son exploitation de plus en plus en fonction de ses emprunts et non plus en fonction d'un objectif à long terme qui consisterait à entretenir la fertilité de son sol pour le transmettre à la génération suivante.

Cette situation est globale et prend même des proportions jamais envisagées dans certains pays. Les dérégulations agricoles par le biais de subventions européennes font se déverser des millions de tonnes de produits exportés dans des pays où les paysans – du fait de leur pauvreté et l'absence d'aides équivalentes – sont incapables de résister à cette production bien organisée. Ces pays souffrent d'un néocolonialisme violent qui s'assure la complicité des autorités politiques locales. Telle est la Françafrique.

Dans la période récente, les outils financiers permettent de sécuriser des investissements plus risqués. Hausse attendue des prix agricoles d'une part et sécurisation des investissements de l'autre, il devient

aussi sûr de mettre de l'argent dans une agriculture aux ordres que dans n'importe quelle activité industrielle. Il en résulte un grand mouvement de privatisation ou d'accaparement des terres par des sociétés privées au service d'intérêts divers et souvent étrangers. Ce sont des millions d'hectares, parfois par dizaines de milliers d'hectares d'un seul tenant, sur lesquels une, deux ou trois cultures au plus sont installées par des sociétés qui vendent leurs services plus ou moins itinérants. Les agrocarburants sont parmi les plus gourmands. La Banque Mondiale elle-même ne fait qu'encourager ce mouvement global vers une agriculture capitaliste. De son côté, suite à un G20 où l'agriculture fut inscrite à l'ordre du jour comme jamais auparavant, notre ancien ministre B. Lemaire déclarait au Sénat en juin 2011 : "Face à la pression croissante de la demande agricole mondiale, nous devons réinvestir dans l'agriculture mondiale, et cela doit se manifester dans notre agriculture nationale". Dans ce même texte, B. Lemaire n'indiquait aucune mesure de restauration des stocks mondiaux mais plaidait pour la "transparence" de leur utilisation. En réalité, cet intérêt soudain pour l'agriculture, au lieu de faire revivre les campagnes, s'accompagne justement d'un exode rural massif, les sociétés employant un sous prolétariat arraché à sa terre, trimant dessus sans posséder aucun droit.

Sur de telles surfaces la simplification agronomique est obligatoire : mono culture ou presque, travail du sol réduit au maximum, contrôle chimique des mauvaises herbes et des insectes... Le sol est valorisé en quelques années et tant pis s'il s'épuise ou se gorge de résidus, si les mauvaises herbes deviennent résistantes à tout traitement : le taux de profit y atteint au moins pour quelques années des chiffres à faire pâlir ceux de la plupart des industries.

En amont également de la production agricole, la guerre des semences se poursuit dans les prétoires et dans les laboratoires, au bureau des brevets. Seule ou presque Monsanto réalise de très juteux profits grâce aux licences qu'elle a vendues aux autres compagnies de semences⁷. Ces brevets retirent de fait ces variétés de l'ensemble des ressources génétiques dans la mesure où débarrasser un génome d'un transgène est à peu près aussi difficile que de l'y installer. Ils séquestrent le progrès génétique accompli pour le reste des caractères largement plus importants, et freinent de ce fait le progrès génétique. La comparaison du progrès réalisé pour le blé ou le maïs entre les USA et l'Europe (où ces variétés appartiennent au patrimoine commun), plaide en faveur du système français étendu à l'ensemble des pays adhérents à l'UPOV (Union internationale pour la protection des obtentions végétales). Mais plutôt que de défendre avec fermeté ce système, les semenciers français, mal épaulés du reste par des pouvoirs publics sans courage, préfèrent réfléchir à des compromis qui sont chaque fois davantage en recul par rapport aux brevets. La recherche est peu à peu contaminée par ce système de privatisation des ressources. Plus profondément encore, c'est le génome naturel, intact des plantes que les compagnies voudraient pouvoir breveter, après en avoir retenu le meilleur dans les filets de la sélection. La sélection génomique consiste à mettre un signal moléculaire sur les caractères intéressants pour les repérer et les accumuler au cours des générations dans les plantes ainsi améliorées. Mais en réalité, c'est surtout pour s'en assurer la propriété contre toute rigueur juridique ou scientifique. Les brevets sur les gènes et leurs fonctions ont envahi l'espace de la recherche publique au motif que cela permettrait de garder dans le domaine public des connaissances qui sinon seraient confisquées. Mais cela ne fait que légitimer une privatisation éhontée des connaissances, alors qu'il suffirait de publier le brevet sous forme d'un article de journal pour garantir son libre accès à tous. De plus, cela encourage les stratégies de compétitions entre laboratoires et cela dénature la fonction de la recherche scientifique qui consiste d'abord et avant tout à rendre à tous le monde plus intelligible afin d'améliorer nos conditions d'existence si nécessaire.

- Halte au brevetage du vivant
- Maintien du système de certification des semences dans son esprit initial
- Libre accès aux ressources génétiques

⁷ Par exemple, pour vendre ses variétés aux USA et donc avec les transgènes de Monsanto résistants aux herbicides ou produisant du BT, Limagrain reverse 50% de son bénéfice au géant de la semence.

2.2 PAC 2013, vers la dérégulation totale des marchés

L'UE se méfie des peuples, des citoyens, et s'attaque à leurs droits en utilisant un arsenal de plus en plus anti-démocratique, la ratification du traité de stabilité en est le dernier exemple en date.

L'Europe est sous la domination du capital financier et des technocrates qui sont des adeptes zélés de l'idéologie libérale. Ils transforment l'Europe en zone de libre échange. Pour mener à bien leur projet, ils cherchent à lever toutes les entraves qui empêchent une véritable « concurrence libre et non faussée ». Ainsi même la très pro-UE Confédération Européenne des Syndicats (CES) est amenée à indiquer que dans ce contexte de liberté de circulation des capitaux « *cela a laissé libre cours à la concurrence entre les États, en particulier dans les domaines de la fiscalité, du coût du travail et des conditions sociales.* »

Les législations qui protègent les salariés sont des entraves à cette politique (législations de protections des salariés, sécurité sociale,... et bien sûr le statut des fonctionnaires), la régulation des marchés agricoles aussi. Dans ce cadre d'analyse libérale, les régulations publiques des marchés agricoles internationaux sont peu à peu démantelées car elles empêchent le fonctionnement « efficient » des marchés, sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des multinationales de l'agroalimentaire et de la distribution.

2.2.1 Régulation via le soutien des prix des produits agricoles puis des revenus

La PAC (Politique Agricole Commune) a été mise en place au début des années 60, et a longtemps été la seule politique commune décidée à Bruxelles. Financée collectivement sur le budget de l'Union, elle est le premier poste budgétaire de l'UE. C'est ce qui explique qu'elle ait longtemps été considérée comme un socle de la construction européenne.

L'objectif initial de la Politique agricole commune était d'assurer la souveraineté alimentaire de la Communauté économique européenne (CEE) en favorisant l'augmentation de la productivité agricole. Il fallait pour cela stabiliser les prix agricoles à un niveau suffisamment attractif pour inciter les agriculteurs à produire, mais qui restent raisonnables pour les consommateurs, et pour le coût à payer par les capitalistes pour la force de travail des ouvriers. Des dispositifs de stabilisation des marchés ont été mis en place.

Le budget annuel de l'Union européenne (UE) est aujourd'hui équivalent à environ 1% de la richesse nationale de l'Union. Il finance des actions et des projets dans les domaines politiques où les États membres conviennent d'agir au niveau de l'Union. Ce budget, aujourd'hui, est consacré principalement à deux postes : 44,6% pour la « compétitivité et la cohésion », 42,5% pour les ressources naturelles, l'agriculture, le développement rural, l'environnement et la pêche.

La déconstruction de la PAC s'est traduite par l'abandon progressif des protections douanières et du soutien des prix des produits agricoles. Pour réduire les stocks de produits alimentaires mais aussi et surtout pour diminuer au sein du budget de l'UE, les dépenses de la PAC au bénéfice de la compétitivité. « *Les dépenses de la PAC représentent ainsi 42% du budget européen aujourd'hui contre près des deux tiers au milieu des années quatre-vingt* »⁸. L'UE décide que les marchés mondiaux doivent fixer les prix des produits agricoles.

Pour faire accepter cette orientation, elle met en place, dans un premier temps, un soutien aux revenus des agriculteurs lié à l'importance de la production, puis à partir de 2003, elle découple les aides qui ne sont plus liées à la production. Ainsi, pour « *l'ensemble des exploitations professionnelles, la part des subventions, en moyenne triennale, dans le résultat courant avant impôts était de 18 % en 1991, époque où l'essentiel du soutien européen était encore assuré par les prix. Après la mise en place de la réforme de 1993 qui visait à stabiliser le niveau du soutien global en France et en Europe, cette part était de 58 % en*

⁸ Vincent Chatellier *La PAC et ses mécanismes actuels et futurs de régulation des marchés agricoles NESE n° 34, décembre 2010, pp. 7-35*

1995 avant de passer à 97 % en 2005⁹». Mais la répartition de ces aides est très inégalitaire selon les orientations technico-économiques¹⁰.

2.2.2 Les conséquences de cette politique : concentration des exploitations agricoles et des Industries Agro Alimentaires (IAA), dégâts environnementaux, accroissement des inégalités

La PAC a permis de réduire le déficit en produits agroalimentaires depuis la fin de la seconde guerre mondiale mais elle reste déficitaire malgré quelques productions fortement exportatrices. Elle a abandonné des filières de production (cf. soja, au profit notamment des USA) et son orientation exclusivement productiviste (intensification du capital et des intrants) a entraîné la disparition de nombreux agriculteurs. Ainsi la part des agriculteurs dans la population passe de 30% au lendemain de la seconde guerre mondiale à 3% aujourd'hui. Sur une période récente, on observe que la tendance à la baisse se maintient. Ainsi de 1988 à 2010 plus de la moitié des exploitations disparaît. Les exploitations de moins de 50 ha sont les plus touchées (les petites exploitations représentent près du tiers des exploitations). Dans le même temps il y a un accroissement du nombre d'exploitations de plus de 100 ha. Ces exploitations représentent en 2010, 30% du nombre des exploitations mais concentrent 62% de la surface agricole utile.

Le modèle de l'agriculture familiale s'efface au profit de l'agriculture « industrielle », où le salariat prend une place de plus en plus importante (17% du travail est assuré en 2010 par des salariés permanents, hors cadre familial, contre 14% en 2000 - Recensements agricoles).

Le modèle intensif a entraîné de nombreux dégâts collatéraux :

Ainsi, l'élevage intensif (porcs, volailles) se concentre à proximité des ports afin de nourrir les animaux avec du soja ou du maïs importés. En effet, l'Europe a fait le choix d'un modèle d'agriculture exportatrice en particulier pour le blé, dans le cadre d'une division internationale des productions. Elle a négocié des accords commerciaux « notamment ceux du GATT (1961) et de Blair House (1992), qui auraient permis à l'UE de protéger ses productions céréalières au détriment des oléo-protéagineux¹¹ et a abandonné pendant plusieurs décennies les productions de protéagineux. Ainsi aujourd'hui 70% de la consommation de protéines végétales (tourteaux de soja) pour les animaux d'élevage provient d'Amérique du sud et des USA.

Les dégâts environnementaux (dans les régions où il y a concentration de l'élevage intensif) sont très importants (eaux polluées, développement d'algues, etc.) et montrent les limites de ce modèle (voir Doux). Mais plus globalement en dehors de ces régions, l'utilisation intensive d'intrants (engrais, pesticides¹²) a entraîné des dégâts environnementaux (nappes phréatiques, maladies des agriculteurs, baisse de la biodiversité) aggravés par le développement de la monoculture.

La France est le premier consommateur européen, et le quatrième au niveau mondial, de produits phytosanitaires. Si l'utilisation de ces produits a permis d'améliorer les rendements, leur surutilisation est une source de pollution de l'eau. Ainsi « en 2007, on détecte des pesticides dans 91% des stations de mesure en eau superficielle et 59% en eau souterraine (données SOeS, 2010) »¹³. Mais aussi de l'air, où la contamination par les pesticides commence à être mieux connue grâce à des campagnes de mesures ponctuelles qui « mettent en évidence la présence de substances en zone urbaine montrant ainsi que l'utilisation de pesticides pour des usages non agricoles a un impact sur la qualité de l'air ambiant »¹⁴.

La PAC ne prend pas en compte la sauvegarde de l'emploi dans les IAA, malgré l'importance de la filière agroalimentaire en Europe et en France

⁹ Insee, Le poids des aides directes dans le revenu des exploitations agricoles, *Maurice Desriers, Éliane Le Rey, André Rivière, Céline Rouquette et Tayeb Saadi*

¹⁰ Confédération Paysanne, janvier 2008.

¹¹ Université Robert Schuman http://mcsinfo.u-strasbg.fr/article.php?cPath=2&article_id=12369

¹² « Malades des pesticides, des agriculteurs bousculent le Salon » par la rédaction de Médiapart, article publié le mardi 28 février 2012

¹³ Politiques environnementales et agriculture Mélanie Tauber Ministère de l'agriculture

¹⁴<http://www.iau->

idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_672/Produits_phytosanitaires._Risques_pour_l_environnement_et_la_sante_avec_signets.pdf

En France, si le nombre d'exploitations agricoles continue de régresser fortement, le nombre d'entreprises des IAA baisse dans des proportions moindres. En 2010, selon l'Insee, les industries agroalimentaires (IAA) regroupent 13 511 entreprises qui emploient 514 026 salariés. Les IAA françaises sont constituées d'une multitude de petites entreprises qui transforment, dans la très grande majorité, les produits agricoles de leurs régions, et d'une minorité de groupes agroalimentaires. Ces derniers contrôlent un tiers des entreprises, mais plus des deux tiers des emplois et de la valeur ajoutée. À eux seuls, six groupes concentrent plus de 20% des emplois IAA »¹⁵. Ces groupes travaillent à partir des produits agricoles français et d'autres provenances en fonction principalement des prix des matières premières, pour la recherche du profit maximum. Cette politique se traduit par des relocalisations des usines en Europe (pays de l'est) et le recours à des importations de produits agricoles aux prix les plus bas.

La politique de baisse des prix des produits agricoles à la production profite aux groupes multinationaux et aux Grandes et moyennes surfaces (GMS).

Sur une longue période (1959-2005)¹⁶, la dégradation des prix agricoles réels à la production est avérée, cette baisse ne profite pas aux consommateurs, car sur cette période, les prix à la consommation ont augmenté dans une forte proportion. Aujourd'hui, les consommateurs achètent essentiellement des produits transformés par l'industrie agro-alimentaire, ces derniers représentent entre 70 et 80% des aliments consommés. La grande majorité des produits alimentaires transite par le canal de la grande distribution. Ainsi d'après l'INSEE, les GMS concentrent 67% des ventes de produits alimentaires. Il est impossible de définir avec précision les marges des grands groupes et de la GMS, mais il est évident que les niveaux de concentration sont tels pour certains produits que les grands groupes et les GMS profitent pleinement de la baisse des prix de produits agricoles pour accroître leurs profits.

La PAC n'a pas réduit les inégalités d'accès à l'alimentation

Selon l'Observatoire des inégalités, 80 millions de personnes vivent dans l'UE sous le seuil de pauvreté¹⁷ soit 16,4% de sa population. En France, la misère touche 13,4 % de la population française soit 8,6 millions de personnes. Deux millions de personnes vivent aujourd'hui avec au maximum 645 euros par mois pour une personne seule, 690 000 n'ont pas de domicile personnel, 3,5 millions recourent à l'aide alimentaire...

Cette population, faute de revenus, a de grandes difficultés pour accéder à la nourriture. Pour les personnes dans la misère, la part du budget consacrée à l'alimentation est doublement contrainte par des revenus très faibles mais aussi par la forte croissante des dépenses contraintes (santé, logement, eau, gaz, électricité, assurances, frais financiers, transports, etc.). Ainsi entre 1975 et 2005, « la part de ces dernières est passée de 21 % à 38 % du budget des « classes moyennes » (jusqu'à 48% pour les ménages les plus pauvres) »¹⁸.

Alors que la population pauvre en Europe est considérable et que pour cette population, l'accès à l'alimentation est très difficile, l'UE remet en cause le Programme d'aide alimentaire aux plus démunis (PEAD). D'après la FNAF-CGT, l'UE « veut ramener cette aide de 480 à 113 millions d'euros en 2012. Existant depuis près de 25 ans, ce programme permet de venir en aide à 13 millions de personnes et ne représente que 1 euro par habitant et à peine 1 % du budget de la Politique Agricole Commune. »

2.2.3 Vers la dérégulation totale des marchés et le « verdissement »

L'Union a engagé un cycle de négociations pour fixer le niveau du budget de l'Union. Or, les principaux pays contributeurs au budget de l'Union refusent d'accroître leur effort financier. Le maintien voire la baisse du budget de l'UE est probable, la commission et certains pays proposent donc de diminuer les crédits affectés à la PAC, et aussi, de renationaliser une partie des aides.

¹⁵ Source Graphagri 2011

¹⁶ Maurice Desriers, SCEES – Bureau comptes et revenu L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique, AGRESTE Cahiers N° 2 - Juillet 2007

¹⁷ si l'on prend en compte le seuil à 60 % du revenu médian national

¹⁸ MAAP, Prospective et évaluation n° 10 - Juillet 2009, La consommation alimentaire à l'épreuve de la crise

Alors que l'économie de marché a montré son incapacité à gérer les marchés agricoles, l'UE abandonne tous les outils d'intervention pour réguler les marchés agricoles (soutien des marchés, barrières douanières, constitution de stocks stratégiques de produits agricoles). Or la commission propose de réduire encore plus les outils de régulation. Ainsi la suppression des quotas laitiers en 2014 va remettre en cause la viabilité des petites exploitations, en particulier dans les zones difficiles (montagne). Cette politique est mortifère car à terme c'est la disparition des petites exploitations familiales, la contractualisation des producteurs de plus en plus assujettis aux grands groupes agroalimentaires, et le maintien d'une minorité d'exploitations agricoles de type capitaliste.

La gestion des marchés est renvoyée aux acteurs privés qui doivent souscrire des contrats d'assurance pour s'assurer contre la volatilité des prix résultant de la spéculation (marchés à terme). De fait la commission européenne propose de privatiser la gestion des marchés et de demander aux petits producteurs et aux contribuables de payer les dégâts de la dérégulation.

Les objectifs de la PAC s'articulent toujours autour d'un objectif central : l'augmentation de la productivité de l'agriculture mais en la « verdissant » un peu, elle ne retient ni le maintien de l'emploi agricole, ni la souveraineté alimentaire comme buts. De plus, la CE propose que la distribution d'une partie de ces aides redevienne de la responsabilité des états ; ce qui dans une Europe zone de libre échange, va amplifier le dumping social et fiscal entre les états membres.

2.2.4 L'alimentation ne doit pas être laissée aux mains des spéculateurs

Nous devons pousser l'UE à demander le retrait de l'agriculture et de l'alimentation du périmètre des accords de l'OMC et transférer le suivi de ces dossiers dans d'autres instances internationales. « À l'évidence, d'autres instances internationales sont mieux à même de traiter de ces dimensions essentielles pour l'avenir de l'humanité, de l'ONU à la FAO notamment. »¹⁹.

La PAC doit mettre en place des outils de gestion et de régulation des marchés. Les marchés mondiaux des produits agricoles sont structurellement instables, et cette instabilité s'accroît sous l'influence de la spéculation et le développement des agrocarburants. Depuis la crise financière²⁰, la spéculation sur les matières premières alimentaires n'a fait qu'augmenter. Les fonds spéculatifs se sont reportés sur les marchés agroalimentaires et sur les terres agricoles. D'après le rapport de la FAO 2011, « seuls 2% des contrats à terme portant sur des matières premières aboutissent désormais effectivement à la livraison d'une marchandise. Les 98% restants sont revendus par les spéculateurs avant leur date d'expiration ». Ceci est d'autant plus aberrant que les cours mondiaux sont basés sur des « marchés de surplus », marginaux pour la plupart des productions, d'après O Pastré²¹, le commerce international des céréales représente environ 10% de la production mondiale. Ainsi, plus de 90 % de la production agricole de l'UE est consommée à l'intérieur de l'UE²².

La CGT-INRA doit, en concertation avec la FNAF et d'autres syndicats agricoles, porter un certain nombre d'exigences :

- **assurer les revenus des agriculteurs (notamment les petites exploitations en zones défavorisées) avec des productions respectueuses de l'environnement.**
- **maintenir l'emploi dans l'agriculture et les industries agroalimentaires et le droit fondamental de toute personne à se nourrir. Cet objectif relève d'une construction de la souveraineté alimentaire.**

¹⁹ FNAF CGT

²⁰ Jean Ziegler, les denrées alimentaires, dernier refuge de la spéculation, quand le riz devient un produits financier. Le Monde diplomatique, février 2012

²¹ Olivier Pastré « la crise alimentaire mondiale n'est pas une fatalité » dans Pierre Jacquet et Hervé Lorenzi. Les nouveaux équilibres agroalimentaires mondiaux, Paris, Presses universitaires de France, 2011.

²² Confédération Paysanne, janvier 2011

2.3 La forêt à l'encan²³

Sur le territoire des 46 pays européens adhérents à Forest Europe (coopération ministérielle pour la protection des forêts en Europe), la forêt couvre plus d'un milliard d'hectares. Parmi ces pays, la forêt française métropolitaine en représente 7,6 % avec un taux de boisement de 29,7 %, inférieur à la moyenne des 45 autres pays de Forest Europe (32,2 %) (IGN, 2012). La forêt en France métropolitaine couvre 16,3 millions d'hectares soit presque un tiers du territoire. C'est l'occupation du sol la plus courante après l'agriculture qui couvre plus de la moitié de la France métropolitaine. Sur les 25 dernières années, la superficie de la forêt française a progressé d'environ 0,6 % par an.

Très diverse dans sa composition et dans ses volumes sur pied, la forêt française fournit globalement un volume important de bois d'œuvre, de bois de trituration, et de bois énergie, et elle assure de nombreux autres services écosystémiques comme le stockage du carbone (dans le bois sur pied et les produits à base de bois), la protection de la qualité des sols et de l'eau, la conservation de la biodiversité, l'accueil du public.

L'évaluation du risque de dommages forestiers consécutif au changement climatique est encore mal appréciée. La plupart des scénarios de changements climatiques prédisent une augmentation des températures moyennes, de la sévérité des sécheresses et de la violence des coups de vent. Ces phénomènes climatiques sont associés à la globalisation des échanges commerciaux et à l'émergence grandissante de ravageurs et pathogènes exotiques. Les travaux de recherche menés notamment à l'INRA indiquent que le manque de résistance aux ravageurs et pathogènes exotiques et l'intensification sylvicole seraient trois facteurs pouvant contribuer à augmenter la vulnérabilité des forêts françaises aux aléas biotiques. La connaissance de l'impact des dommages forestiers d'origine biotique représente donc un enjeu majeur pour la gestion des forêts dans toutes leurs composantes économiques et environnementales. Cet enjeu devient de plus en plus important à mesure que la demande pour les produits et services fournis par les forêts augmente, avec l'usage accru de bois d'œuvre, de bois de trituration et de biomasse forestière comme source d'énergie.

Cependant, le président de la République précédent et l'actuel président du conseil d'administration de l'Office National des Forêts (ONF) ont défini une politique forestière entièrement tournée vers une augmentation de la production. Ainsi, 21 millions de m³ de bois supplémentaires, dont 9 millions de m³ de bois d'œuvre, sont attendus chaque année d'ici 2020, ce qui correspond à une augmentation de 40 % des volumes exploités.

Cette logique mercantile du gouvernement français s'accompagne d'un désengagement financier et, *via* la Révision Générale des Politiques Publiques, d'une réduction drastique du nombre de gardes forestiers. Ces contraintes financières et de fonctionnement drastiques imposées à l'ONF le contraignent à abandonner une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt au profit de la recherche systématique de gains financiers. Il est à noter que, bien que depuis 1978 le volume de bois récolté ait augmenté de 33%, les recettes provenant de ces ventes ont baissé de 35% en euros constants (FNAF-CGT ONF) ce qui revient à exploiter plus pour gagner moins. Ces pressions commerciales sont incompatibles avec une gestion à long terme des forêts, car des révolutions relativement longues sont les seules capables de produire des bois de qualité. La pérennité de la production de nos forêts est donc mise en péril par cette gestion purement comptable alors même que ces forêts sont amenées dans le futur à jouer des rôles écologiques (biodiversité, cycle du carbone) et économiques (bois de d'œuvre, de trituration, et bois de chauffage) croissants.

²³ Bibliographie associée au texte :

- Adresse CGT élections 2012.
- Forêts-Bois : quelles ressources pour quels produits. 2011. Carrefours de l'innovation agronomique, Actes du Colloque, AgroParisTech, PRES Université de Lorraine, Nancy-Université, Université Paul Verlaine de Metz, 76 p.
- Quelle forêt pour nos enfants, collectif SOS forêts, pétition
- La forêt en chiffres, IGN, 2012. Mémento. 30p.

« Les forêts vieilles sont vulnérables, surtout dans un contexte de réchauffement climatique ». Le rapport « Gaymard » paru le 28 Juillet 2010 prend appui sur cette maxime contestable et argue du fait que de larges zones de nos forêts sont en état de surcapitalisation, pour en inférer qu'il est urgent, d'un point de vue économique, mais aussi écologique, de les récolter et de les renouveler, avant qu'une tempête, une sécheresse, le feu ou une attaque de parasites ne viennent décimer ce qu'il a fallu des dizaines d'années à produire. Or ces propositions sont déjà mises en place sous les ordres de la Direction nationale de la commercialisation à l'ONF en charge de la gestion des forêts de l'Etat et des communes.

Dénoncé par le Collectif SOS des forêts qui rassemble plus de 40 organisations syndicales (dont la CGT), politiques et de défense de l'environnement, ce pillage de la forêt française doit cesser pour céder la place à une gestion patrimoniale, sociale et écologique de cette forêt permettant une production objectivement quantifiée et réellement durable et une évaluation approfondie des risques climatiques majeurs encourus.

Un moratoire doit être constitué avec :

- l'abandon du projet gouvernemental de surexploitation de la forêt française,
- une évaluation région par région, de la biodiversité forestière et des rôles écosystémiques de la forêt avec des mesures concrètes pour protéger ses services,
- l'arrêt du démantèlement de l'ONF
- des moyens humains et financiers pour un service public de la forêt assurant l'équilibre de ses diverses fonctions forestières (économiques, sociales et environnementales) mais également pour une gestion durable des forêts privées,
- l'abandon des projets de centrales à biomasse, pour des projets de maîtrise de l'énergie et de production locale et raisonnée de bois-énergie,
- l'étude approfondie de l'impact de la biodiversité sur la résilience de peuplements mélangés versus peuplements purs face aux changements climatiques.

2.4 L'alliance entre agriculture et environnement à refonder

L'agriculture est un des théâtres les plus importants où se jouent les relations écologiques complexes entre l'humanité et son environnement. Par l'étendue des surfaces nécessaires à notre alimentation, ce que font les paysans modifie sensiblement les surfaces continentales, les réserves en eau, la composition chimique de l'air, la biodiversité, au point de contribuer à modifier le climat global. Dans notre pays, où l'agriculture occupe l'essentiel du territoire, aucun être vivant n'échappe à la façon dont nous travaillons les terres. Il en est ainsi depuis des siècles et aucun paysage français ne s'est formé sans l'influence de l'agriculture. Depuis les années 1960, avec un flux d'intrants massifs sur des millions d'hectares d'une part, et notre capacité croissante à suivre l'état de l'environnement d'autre part (grâce au réseau de mesures INRA dans ses unités de recherche et expérimentales notamment), nous savons que les impacts environnementaux remettent en question la reproduction de la fertilité des sols et la durabilité de leur exploitation.

Le développement agricole actuel liquide 50 exploitations agricoles et pousse au moins 1 agriculteur au suicide chaque jour. Il a par ailleurs des conséquences nuisibles sur l'environnement. Et les causes sont identiques. L'industrialisation de la transformation des produits et la concentration inouïe des moyens de distribution provoquent l'hyperspécialisation des zones de productions et les rendent incapables de réguler les cycles de l'eau, de l'énergie, des éléments fertilisants entre les différentes composantes des paysages agricoles. En toute logique capitaliste, dans une fuite en avant toujours plus poussée, et au motif de résorber leurs effets les plus visibles, ces déséquilibres induisent une surconsommation d'énergie et l'artificialisation toujours plus grande des systèmes de production. Ce sont d'ailleurs deux secteurs rentables pour certains agents économiques comme Vivendi ou Veolia, à l'affût du recyclage des déchets, de l'entretien des paysages et du nettoyage des eaux polluées. Les alliances politiques passées entre les grands céréaliers et les délégataires de services publics dans les organismes de gestion des zones de captage des eaux d'alimentation illustrent parfaitement cette logique.

En sortir est nécessaire. Mais cela pose la question des besoins en production agricole et de souveraineté alimentaire : quelle agriculture pour satisfaire les besoins de l'humanité ? Quelle agriculture pour la France ? L'ampleur des changements est immense. Refondre l'organisation de la production agricole, de sa commercialisation et de sa valorisation, jusqu'aux circuits de distribution s'impose pour atteindre ces objectifs. Un effort de formation sans précédent des agriculteurs et agents de développement doit donc être accompli.

La CGT-INRA ne prétend pas répondre seule à ces questions mais affirme que seule une recherche agronomique publique, indépendante, explorant tous les champs de la relation entre alimentation, production agricole et forestière, et environnement, à toutes les échelles d'organisation, sera à même de contribuer à rationaliser le débat qui plus que jamais anime la société toute entière. Elle affirme en outre que la CGT dans son ensemble, à commencer par ses composantes les plus ancrées dans ces problématiques, doit faire converger les luttes pour un travail sain, socialement utile, bien rémunéré et assurant aux salariés des perspectives. Salariés de l'agriculture, des coopératives, des entreprises de transformation, de la grande distribution, de l'artisanat de transformation doivent se faire entendre et nos organisations doivent porter leurs revendications. Ces salariés ne doivent pas faire les frais des malversations patronales pouvant avoir un rôle néfaste sur la santé (voire le bien-être) et l'environnement des populations comme dans le cas des exemples récents de Spanghero ou de Doux. Un certain nombre de sujets brûlants méritent qu'on s'y attarde.

2.4.1 Biodiversité

La biodiversité a beaucoup souffert et nous devons déplorer les pertes inestimables de diversité à laquelle la simplification de nos systèmes de production conduit. Nous dénonçons la monétarisation des « services éco systémiques » au prétexte de sauver cette biodiversité ramenée à quelques fonctions de production ou de conservation utilitaires à courte vue. Si localement et temporairement, l'agriculture doit défendre les récoltes contre des pertes dues aux ravageurs et maladies, cela devra se faire a minima, avec le plus de connaissances possibles des réseaux écologiques qui président au maintien de la biodiversité générale. Les connaissances actuelles sont loin de nous permettre de tirer tout le parti possible d'une écologie agricole aussi riche, ce qui ouvre de vastes perspectives de recherche.

Conséquence de cet excès de contrôle des mauvaises herbes, insectes ravageurs et maladies, la diffusion dans l'environnement et dans les chaînes alimentaires de produits toxiques s'est généralisée. Pour tardive qu'elle soit, la prise de conscience est réelle. Les travailleurs des campagnes se sont retrouvés aux premières loges. Des études épidémiologiques complexes cernent de mieux en mieux les expositions graves aux produits phytosanitaires et de premiers succès juridiques sont un appui à la lutte pour la sécurité au travail. La convergence des luttes dans les comités hygiène et sécurité des entreprises de l'agrochimie et des citoyens pour des territoires propres s'organise et débouche sur de nouvelles pratiques. Sans cela on ne pourra pas dégager la production et l'usage de pesticides des contraintes économiques qui poussent à leur usage immodéré.

La protection de la nature et des espèces est devenue la gestion de la biodiversité. Dans le même temps, la définition de la biodiversité (gène, variété, espèce, fonctions écologiques ?) fait l'objet d'âpres débats ayant des conséquences immédiates sur les théories scientifiques et décidant des orientations de l'INRA.

Monsieur Jean-Marc Ayrault a annoncé lors de la clôture de la Conférence nationale environnementale la création en 2013 d'une agence nationale de la biodiversité proche du fonctionnement de l'ADEME. Les ministres Delphine BATHO (Ecologie) et Stéphane LE FOLL (agriculture) annoncent qu'ils mèneront les travaux pour fixer son périmètre et ses moyens. La loi cadre biodiversité présentée en 2013 reprendra toutes les décisions et orientations de l'agence de la biodiversité ainsi que celles qui naîtront du débat de la conférence. La loi comportera un volet sur le paysage.

L'annonce d'une agence de la biodiversité présente aussi pour la CGT-INRA, de par son flou actuel, des dangers de redéploiements et d'externalisation. Elle ne s'accompagne pas de moyens nouveaux pour répondre aux demandes d'appui technique des territoires. La feuille de route prépare les esprits à la fusion d'établissements spécifiques, en se basant sur leur petite taille sans un mot sur leurs faibles moyens. Le

besoin d'ingénierie publique en matière de développement durable existe et il est temps d'y répondre. Enfin, bien que l'INRA soit un acteur de premier plan dans les domaines concernés par la Conférence Environnementale, et qu'il ait démontré l'efficacité et la pertinence de ses analyses, le gouvernement ne fait pas référence à l'Institut dans sa feuille de route, ce qui est pour le moins surprenant.

2.4.2 Agrocarburants

La CGT-INRA a pris position sur les conséquences qu'aurait la production de biomasse pour la satisfaction d'une demande énergétique de plus en plus exigeante (<http://www.inra.cgt.fr/actualites/tracts/position-CGTINRA-agrocarburants-27mars08.pdf>). A ce jour, le remplacement des carburants fossiles par des agrocarburants n'est pas possible. A long terme, les solutions envisagées actuellement sont au mieux incertaines. Au pire, les recherches technologiques lancées par l'INRA avec le concours des pétroliers sont un leurre visant à justifier la mise en place de cultures énergétiques de première génération profitant déjà de la raréfaction des hydrocarbures fossiles, et contribuant à affamer une partie de la population mondiale du fait de la spéculation sur les denrées alimentaires et sur les terres. L'objectif de maintenir à 7 % au lieu des 5 % décidés par l'Union européenne témoigne de la complaisance du gouvernement français par rapport au lobby agro-industriel.

2.4.3 Forêts

Dans la filière bois, au-delà des grandes annonces de principe, peu de propositions concrètes sont identifiées. Le gouvernement a annoncé la création d'un fonds et d'une mission pour soutenir la filière bois, et le lancement d'un "plan national biogaz". La revendication portée par la CGT des fonctionnaires de l'Office National des Forêts (ONF) et la FNAF-CGT de revenir sur le contrat productiviste d'exploitation des forêts publiques Etat-ONF signé fin 2011 sous l'ère Sarkozy reste hélas d'une entière actualité. Le nouveau gouvernement ne remet pas du tout en cause la politique productiviste du gouvernement précédent ni le démantèlement de l'ONF et la suppression massive des postes, ce qui est plutôt inquiétant et ne va pas dans le sens d'une reconquête de la biodiversité (cf. la forêt à l'encan), d'un renforcement de la protection de l'environnement ainsi que d'une responsabilité sociale et environnementale des entreprises et en matière de santé environnementale.

2.4.4 Agricultures biologiques, raisonnées, agroécologiques....

Depuis de nombreuses années et malgré des difficultés de tous ordres, des modes de productions regroupés entre autres sous le label « bio » se développent. Ils visent à donner un maximum de rôle aux processus naturels dans la production agricole, l'agriculteur cherchant toujours à tirer le plus de chaque production dans ces conditions. Le label AB a permis une visibilité très forte pour un ensemble de pratiques de toutes sortes, y compris dans la transformation et la distribution qui, tout en se fixant un objectif général commun, n'a jamais prétendu à l'exhaustivité ni à la normalisation. Or, ces pratiques conduisent à des rendements inférieurs à ceux résultant de pratiques moins respectueuses de l'environnement. Ces faibles niveaux de production défavorisent les agriculteurs qui les développent. Le compromis entre développement de la démarche d'agriculture biologique et le marché a conduit à une normalisation et parallèlement à la reconnaissance de ce type d'agriculture. Grâce à des prix nettement plus élevés perçus par eux (50 à 60 %²⁴) les paysans exploitant sous le label AB vivent aussi bien que d'autres, dont les revenus sont grevés de charges, notamment financières²⁵. Ce prix est soumis au marché et sous la pression des géants de la distribution, l'accroissement de la part du bio tend à réduire ces prix, diminuant peu à peu la capacité des exploitations bio à soutenir la concurrence sur le long terme. De plus, la distribution des produits Bio par les grandes surfaces a entraîné le même type de lobbying sur les normes que pour les autres produits. Ainsi, un certain nivellement par le bas de la production sous label AB s'est-il réalisé ces dernières années en grande partie du fait d'un assouplissement par la commission Européenne des cahiers des charges des productions de l'agriculture biologique. En Europe initialement, le poulet bio

²⁴ Le Monde, 6 octobre 2011

²⁵ Au niveau des consommateurs finaux, il faut remarquer que les circuits courts permettent de maintenir des prix très raisonnables du fait de la suppression de nombreux intermédiaires, l'agriculteur récupérant la marge ainsi libérée.

devait être alimenté à partir d'aliments produits sur l'exploitation. Alors que c'est quasiment toujours le cas pour l'agriculture bio paysanne, il est clair qu'aujourd'hui, pour l'agro-industrie bio, il suffit que ces aliments soient eux-mêmes bio : le poulet bio français vendu par la grande distribution est désormais massivement produit avec du grain sud-américain ou d'Europe de l'Est. De même, le mouton bio roumain a mis à mal la production française. Que reste-t-il de bio dans un produit qui a fait plus de 1000 km dans un poids lourd ?

Les pratiques du bio ont toutefois un immense intérêt pour la recherche agronomique toujours avide de systèmes extrêmes pour caler ses modèles, et surtout pour donner des pistes à une généralisation de pratiques qui assurent la reproduction à long terme des systèmes de production et le maintien de territoires vivables. Pour sortir des pièges de la normalisation par le marché capitaliste, il faudra cependant sortir de la logique de « niche » dans laquelle ces pratiques veulent s'inscrire.

Pour ces raisons et tardivement (et sans doute pour contrer la Confédération Paysanne qui soutient fortement le bio), la FNSEA a tenté de rassembler l'ensemble des techniques et modes de conduites agricoles les plus optimum sous l'expression « agriculture raisonnée » afin de démontrer l'engagement de toute l'agriculture pour l'environnement. Il s'agit d'appliquer les doses requises aux moments requis pour obtenir le rendement maximum, en évitant les pratiques excédentaires, très fréquentes si l'intrant est de faible prix par rapport au gain espéré (eau d'irrigation, engrais azotés, certains herbicides, fuel...). Même si cette démarche a en effet permis de réduire les doses, on est loin d'avoir réduit durablement les pollutions agricoles. Actuellement, la sphère agroalimentaire française semble se rallier à une conception globale qui constate en effet que les exploitations agricoles sont des écosystèmes et des sous-parties de systèmes plus vastes. La mesure des impacts a été prise en compte et il a été constaté que seules des approches à l'échelle de territoires, la plupart du temps beaucoup plus vastes que l'exploitation, étaient susceptibles d'apporter des solutions aux ravages sur la biodiversité, la qualité des eaux et la fertilité des sols. La notion d'intensification écologique de l'agronome américain Ken Cassman²⁶ a permis de lancer une nouvelle démarche qui se traduit dans l'agriculture intensive, reprise par le CIRAD et certaines coopératives, et récemment dans le chantier Agroécologie interne à l'INRA. Mais dès l'origine de cette orientation, un débat s'est instauré sur la place que doivent jouer les paysans dans ces orientations : sujets de règlements décidés au-dessus d'eux ou bien acteurs de la recherche de solutions adaptées à leurs besoins et ceux des citoyens ? En arrière plan, les buts de l'agriculture et la démocratie sont les fondations qu'il faudrait construire. On en est encore loin.

Dans ce contexte, fixer des objectifs de surfaces ou de production à l'agriculture biologique ressemble davantage à un slogan électoraliste qu'à une orientation susceptible de rendre l'agriculture dans son ensemble compatible avec un environnement de qualité. Affirmer que la compétitivité sur les marchés mondiaux tels qu'ils sont dérégulés serait compatible avec la sécurisation des exploitations, singulièrement dans l'élevage, et le verdissement de la production agricole est une farce. La soumission de Bruxelles à l'économie mondialisée fige le système, sans réelles perspectives. La domination absolue des Américains sur le marché des protéines végétales reste actée. Les chercheurs en agronomie européens réunis à Helsinki en août 2012²⁷ ont alerté sur l'absence totale d'impact des mesures visant soi-disant à diversifier les systèmes de culture. La CGT-INRA constate que la recherche tarde à obtenir les moyens nécessaires pour progresser. Elle analyse les orientations affichées par l'INRA comme un relookage de programmes lourds déjà lancés (biotechnologies vertes en est un exemple flagrant) tandis que l'exploration d'une nouvelle agriculture reste faiblement soutenue.

La CGT-INRA revendique une agriculture créatrice d'emplois se basant sur des exploitations de plus petites tailles et utilisant les connaissances scientifiques sur le fonctionnement des sols et des plantes (agro-écologie). A ce titre, la CGT-INRA revendique aussi le développement de davantage de programmes de recherche sur des systèmes de productions alternatifs à l'agriculture capitaliste.

²⁶ Cassman, K.G. 1999. Ecological intensification of cereal production systems: Yield potential, soil quality, and precision agriculture. Proc. National Acad. Sci. (USA) 96: 5952-5959.

²⁷ <http://www.european-agronomy.org/frontpage/Item/reform-of-the-common-agricultural-policy-to-improve-the-environment-a-statement-from-the-12th-congress-of-the-european-society-for-agronomy.html>

2.4.5 Moratoire sur les OGM

Annoncée dans les années 1980, la révolution biotechnologique dans le domaine de l'amélioration des plantes n'a pas eu lieu. Les progrès génétiques sur les rendements et les maladies se poursuivent au même rythme que depuis le début des années 1950, sur toutes les cultures où la recherche est forte. Ces gains relatifs semblent acquis quelles que soient les conditions de production. Certes, des «innovations» biotechnologiques se sont généralisées avec la mise en culture de centaines de millions d'ha en OGM²⁸. Elles permettent de mettre dans la plante des caractères qui remplacent l'apport extérieur de pesticides ou simplifient à l'extrême l'usage d'herbicide. Le coût de production reste à peu près identique, sauf à transférer le prix de l'innovation sur les états (cas de l'Argentine.) Mais contrairement aux gains en rendement, ces techniques ne sont pas durables et les insectes et les mauvaises herbes contournent les techniques génétiques. Les solutions techniques ne sont pas au point. En outre, orienter l'essentiel de la recherche sur cette stratégie encourage à ne plus travailler que sur un nombre très restreint d'espèces supposées aptes à porter tous les caractères agronomiques désirés. Cela va justement à l'encontre d'une démarche de diversification préconisée par les agronomes. Il s'ajoute à cela que le contrôle de la semence par le semencier, avec des brevets sur les gènes et non pas un droit sur la diffusion des variétés, crée une situation qui met à mal la souveraineté alimentaire. Ces brevets sur des «innovations» technologiques ouvrent la voie à une généralisation du brevet sur tout gène, y compris ceux naturellement présents dans les plantes. Ils instaurent un nouvel ordre mondial en étendant la loi du marché à tout le vivant.

En outre, de nombreux citoyens s'interrogent maintenant, faute de preuve absolue de leur innocuité, sur la sécurité sanitaire de ces produits végétaux. La controverse « Séralini », malgré certaines critiques légitimes faites à ce chercheur et à sa communication vers les médias, a remis en lumière les faiblesses des contrôles actuellement largement de la seule responsabilité des firmes, sur les effets à long terme des OGM à pesticides ou herbicides, et les *a priori* d'une partie des autorités scientifiques françaises (et INRA). Refusant de rester coincés entre des postures allant des agitations d'épouvantails plus ou moins vitalistes, à des injonctions péremptoires d'autorités compromises avec les marchands de semences, les citoyens exigent plus que jamais une recherche publique, indépendante, capable d'étudier sereinement toutes les options, à tous les niveaux, du gène au territoire.

De plus cette affaire met bien en évidence le besoin d'une agence de sécurité publique sanitaire indépendante qui soit financée par des taxes sur les produits des semenciers, de l'industrie et de la grande distribution qui les introduisent dans la chaîne alimentaire. Cette exigence citoyenne pour une recherche publique indépendante rencontre celle des agents de l'INRA et constitue la base de notre position sur les OGM. Celle-ci a été reformulée en mars 2012²⁹. Parallèlement, les syndicats de la CGT du secteur se sont concertés et ont signé une déclaration commune demandant l'interdiction des brevets sur les gènes et leurs fonctions et la révision de la loi sur les semences du 8 décembre 2011³⁰. Dès aujourd'hui, l'INRA se doit d'être exemplaire. Il a une marge de manœuvre considérable pour mettre en œuvre cette politique de diffusion d'innovations libres de droit, en publiant ses résultats. La CGT-INRA continuera sans relâche son combat pour libérer la génétique et la mettre au service du progrès pour tous les citoyens.

2.4.6 Politique de l'eau

Les engagements de l'Etat sur la politique de l'eau restent en deçà des besoins. En agriculture, il faut promouvoir une politique qui garantisse la qualité de la ressource et non favoriser les alliances entre pollueurs et compagnies des eaux privées, promptes à proposer des solutions coûteuses et de courte durée de vie pour nettoyer l'eau et la tarifier à prix d'or. Les aménagements hydrauliques doivent prendre en compte l'ensemble des besoins, à partir d'une analyse globale des besoins de production et de disponibilité des milieux. La recherche de systèmes de culture alternatifs doit être stimulée. Au plan de la recherche agronomique, cela nécessite d'étendre le nombre des espèces étudiées, blé, colza et maïs ne pouvant en

²⁸ L'absence d'évaluation des surfaces cultivées indépendante de celles des marchands de plantes transgéniques est un trait marquant du manque de transparence qui existe sur les OGM en général.

²⁹ http://www.inra.cgt.fr/actualites/ogm/OGMpositionsCGTINRA_mars%202012.pdf

³⁰ http://www.inra.cgt.fr/actualites/ogm/Brevets_DeclaCommune_CGT_INRA_FNAF_24mai2012_V_complete.pdf

aucun cas répondre à toutes les situations. La sécurisation des systèmes fourragers par des productions d'été ne doit pas justifier l'extension sans fin des exploitations céréalières, finalement au détriment des élevages, conduisant à l'hyperspécialisation des territoires qui est la véritable source des problèmes environnementaux. L'eau, sur le plan qualitatif et quantitatif, est le meilleur exemple de la nécessité de prendre en compte l'échelle territoriale, au-delà des mesures à prendre pour chaque exploitation.

2.4.7 Santé et environnement

Les décennies d'usage de pesticides, fongicides et herbicides sans préoccupation environnementale sont derrière nous. Exposés à des doses fortes et dangereuses, de nombreux exploitants et encore plus de salariés de l'agriculture sont aujourd'hui frappés de maladies spécifiques. La reconnaissance de ces pathologies professionnelles commence. La FNAF-CGT a montré que cette question est cruciale. La sécurité des conditions de travail est un des axes revendicatifs les plus brûlants dans la chimie, le traitement de semences, etc. La question de la sécurité des consommateurs de produits agricoles n'est pas non plus clairement évaluée. L'ANSES peine toutefois à mettre en place les études nécessaires pour évaluer l'étendue du problème, faute d'expertise indépendante des géants de la chimie. La CGT-INRA revendique des programmes de recherche en toxicologie, en amélioration des plantes, en santé animale, en agronomie et en zoologie pour réduire dans les faits le recours aux produits toxiques pour l'homme et ses auxiliaires.

- La CGT-INRA revendique une politique agricole et une régulation des échanges favorisant une agriculture créatrice d'emplois et tournée vers l'alimentation des populations locales.
- La CGT-INRA reconnaît la nécessité de développer une ingénierie écologique (Agro-écologie) afin de développer une agriculture préservant et utilisant intelligemment la biodiversité.
- la CGT-INRA réitère sa demande au gouvernement de revenir sur le contrat productiviste d'exploitation des forêts publiques Etat-ONF signé fin 2011 sous l'ère Sarkozy.
- La CGT-INRA revendique l'extension des prérogatives du CHSCT aux risques environnementaux afin de détecter plus rapidement les problèmes environnementaux et de mieux protéger la santé des travailleurs.
- La CGT-INRA revendique la création d'une agence de sécurité publique sanitaire indépendante qui conduise l'expérimentation nécessaire (et non seulement les expertises), financée par des taxes sur les produits des semenciers, de l'industrie agro-alimentaire et de la grande distribution qui les introduisent dans la chaîne alimentaire.
- La CGT-INRA réclame une séparation claire entre recherche publique et recherche privée (Remise en cause des Fondations et des Pôles de compétitivité) afin de garantir l'impartialité des expertises scientifiques sur les risques pour la santé et l'environnement.

2.5 Une évolution de la situation mondiale qui exige de renforcer la solidarité internationale

Depuis de nombreuses années les gouvernements européens successifs mettent en place une série de mesures qui convergent toutes vers une réduction du pouvoir d'achat, de la solidarité collective, des services publics et des conditions de vie de la majorité des citoyens. Ces évolutions vers des politiques d'austérité (*Grèce, Irlande, Portugal, Espagne, ...*) sont présentées par les grands médias publics et privés comme étant inéluctables, avec chantage aux délocalisations et alignement sur les pays aux standards sociaux et humains les plus bas (*Europe de l'est, Chine, Inde,...*). En réalité il s'agit

systématiquement de maximiser les profits des actionnaires et des banques en minimisant les droits et le bien-être des travailleurs. Seule une remise en cause de cette dynamique mortifère du système capitaliste, la sortie des traités européens et internationaux qui l'organisent, et la mise en place d'un système productif et social permettant un meilleur partage de la richesse produite, peuvent permettre d'en sortir. Un tel objectif redonnerait de l'espoir et des perspectives à la majorité des salariés et des précaires. C'est le rôle d'un syndicat comme la CGT en France, et des syndicats européens, d'informer, d'organiser et de rassembler les citoyens des différents pays pour avancer dans cette voie. Un tel objectif pourrait aussi mobiliser les travailleurs de la recherche et de l'enseignement supérieur agronomique en Europe.

Des guerres perdurent ou se préparent dans le monde, notamment au Moyen-Orient et en Afrique, ayant comme moteur la rivalité des grandes puissances impérialistes, et des féodaux et capitalistes locaux, pour capter et contrôler les ressources naturelles vitales et non renouvelables comme l'eau, les terres, les énergies fossiles et les ressources minières. Cette situation maintient la majorité de la population dans la misère et sans accès aux soins et à l'éducation, ce qui fait le lit des mouvements intégristes religieux (*qui par ailleurs s'allient parfois aux grandes puissances qui les instrumentalisent*), tout en nourrissant les flux migratoires vers une Europe qui dégrade chaque jour un peu plus la condition de tous les travailleurs et singulièrement celles des expatriés. Il en est de même de la politique sioniste d'apartheid et d'épuration ethnique de la Palestine depuis 65 ans. Les menaces pour la paix mondiale qui en découlent (*avec, lors des guerres impérialistes, enrôlement des couches populaires paupérisées d'Europe comme chair à canon*) rendent indispensable la solidarité internationale.

3. Exiger une rupture franche avec la politique précédente

3.1 Les services publics toujours dans le collimateur au nom de la dette et de l'austérité

Le budget 2013 de l'Etat a été fondé sur la priorité à la réduction du déficit public et au remboursement de la dette publique, ce pour le plus grand bénéfice des banquiers et des spéculateurs. C'est une des premières applications pratiques du TSCG (*le pacte budgétaire européen est officiellement appelé traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, TSCG*) et de la 'règle d'or' qui y est associée. Ce budget inclut désormais les mesures correspondant au 'pacte de compétitivité' décidé par le gouvernement Hollande-Ayrault suite au rapport Gallois. Vingt milliards d'euros y sont ainsi prévus qui seront payés par la population, sous forme d'impôts et d'augmentation de la TVA sur les produits courants, pour être redistribués aux entreprises en crédit d'impôt '*pour la compétitivité et l'emploi*'. A l'instar du crédit d'impôt-recherche (CIR), ce crédit devrait avoir plus pour effet de servir à la spéculation qu'à développer l'emploi. Nous devons considérer cela comme un prélude. Quelles que soient les concessions, la pression des agences de notation conjointe à celle de la troïka UE-BCE-FMI ne peut que s'accroître pour exiger que le gouvernement taille encore plus dans les dépenses publiques et les conquêtes sociales comme on a pu le voir en Grèce, Espagne, Portugal ou Italie. Le délabrement du secteur public s'est accéléré de manière considérable dans ces pays, y compris dans le domaine de la recherche, avec tout à la fois des restructurations et privatisations au nom d'un soi-disant assainissement des dépenses publiques, des licenciements de fonctionnaires et des coupes directes dans les salaires et pensions.

Les conséquences de la logique d'austérité sont d'ores et déjà visibles dans la Fonction Publique de l'Etat. Même si le gouvernement Hollande-Ayrault a affiché qu'il entendait revenir sur la politique de suppression d'un emploi de fonctionnaire pour deux départs, son Ministre du Budget annonce qu'il n'est '*pas envisageable de renoncer à ces économies, et en 2013 il y aura 2 317 suppressions d'emplois, nettes des créations*'. Le dogme des fonctionnaires trop nombreux et pas assez 'productifs' reste donc toujours en vigueur, et le nombre de fonctionnaires une variable d'ajustement. Les suppressions que N. Sarkozy avait prévues pour 2012, notamment dans l'Education Nationale, n'ont pas été annulées. Les créations d'emplois dans les ministères dits 'prioritaires' (Education Nationale, Enseignement Supérieur et Recherche, Police et

Justice) sont contrebalancées par des suppressions encore plus massives dans les autres, en particulier aux Finances, à l'Agriculture et à l'Ecologie.

La RGPP honnie conduite de 2007 à 2012 a été annoncée comme abandonnée à la suite du rapport rendu en Septembre 2012 par les Inspections Générales (IGF, IGA et IGAS) qui ayant auparavant été les fers de lance de sa mise en œuvre, n'ont aucunement remis en cause les différentes mesures qui en sont issues comme la fusion de services, voire de directions comme pour les Impôts et le Trésor. Le gouvernement Ayrault entend y substituer la MAP (*Modernisation de l'Action Publique*), qui serait pilotée directement par le Premier Ministre, et étendue au-delà de l'Etat aux deux autres versants de la Fonction Publique (Territoriale et Hospitalière). L'emballage est différent mais les conséquences ont toutes les chances d'être identiques dès lors que cette « modernisation » est cadrée par l'exigence de la réduction des déficits.

Le nouveau gouvernement n'entend pas remettre en cause le modèle du 'management' précédemment imposé à la Fonction Publique, où les usagers sont devenus des clients et les cadres des managers. Il entend au contraire achever la transposition, largement entamée, au secteur public des règles de fonctionnement du privé, en tentant quasi-systématiquement de le justifier par des audits. Que cela soit par le biais d'offices privés comme Deloitte ou d'inspections générales comme l'IGAENR, ces audits ont toujours visé à justifier, hier comme aujourd'hui, la mutualisation et/ou les restructurations de services pour aboutir à une baisse des dépenses publiques, gage selon eux d'une meilleure 'productivité' des agents. Le rapport IGAENR pour les universités, décalqué de celui réalisé pour l'INRA sous N. Sarkozy, a été ainsi soumis au CNESER en Novembre 2012 !

Cette logique libérale vise à ce que l'Etat devienne un partenaire comme les autres, permettant ainsi d'ouvrir au capital de nouvelles zones de profit, directement (via les privatisations) ou indirectement (Partenariat Public-Privé). Au nom des directives européennes, il s'agit bien de briser le système public français hérité de 1945 pour passer à un fonctionnement 'libéral' à l'anglo-saxonne, comme le revendique ouvertement le MEDEF. On passerait ainsi d'un modèle d'obligation de moyens à un modèle d'obligation de résultats, une illustration significative pour la recherche étant la décroissance continue du soutien de base des unités au profit du financement différencié sur appels d'offres. Le corollaire est la mise en place dans toute la Fonction Publique de contrats d'objectifs, d'indicateurs de performance et des dispositifs d'assurance-qualité. Loin de remettre en cause cette stratégie, le nouveau gouvernement la revendique. Les conséquences sont multiples pour les personnels, alliant pressions de toutes sortes pour 'tenir' les objectifs et primes individualisées à la performance (PES, PFR-Prime de Fonction et de Résultat) qui continuent à être mises en œuvre, avec une petite nouvelle, la prime d'intéressement à la performance collective dans les services dans les collectivités territoriales et les établissements publics mise en place fin Octobre 2012.

La recherche publique et l'enseignement supérieur ont été profondément touchés par ces processus. Hier présentés comme relativement privilégiés par rapport à d'autres, ces secteurs ont en réalité subi des restructurations d'ampleur qui ont complètement modifié le paysage depuis 2005. La mise en place la LOPRI (Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche ou Pacte Recherche) en 2006, et des structures qui en sont issues (ANR, AERES, PRES, ...) est malheureusement la résultante des Assises de 2004. Ces structures ont percuté le fonctionnement des organismes de recherche. La mise en place ultérieure de la loi LRU (Loi relative aux libertés et responsabilités des universités), malgré la grève massive des personnels des universités, a amplifié ce processus. Pour la CGT-INRA, aucune politique conforme aux besoins de la population en matière de recherche publique ne peut être mise en œuvre si, au point de départ, il n'y a pas de rupture franche avec ces lois et structures liquidatrices héritées du gouvernement précédent. L'exigence d'une telle rupture est donc la ligne directrice de la CGT-INRA depuis Mai 2012.

- **Assez de plans d'austérité et de cadeaux au patronat !**
- **La dette n'est pas celle des salaires ni de la population !**

3.2 Supprimer ou replâtrer les lois et structures héritées de Sarkozy dans la recherche publique : Abandon du projet de Loi Fioraso !

Après les méthodes brutales mises en œuvre, y compris en paroles, par Sarkozy-Pécresse-Wauquiez à l'égard de la recherche et de ses personnels, le discours nouveau invitant à un dialogue apaisé a pu être au départ apprécié comme susceptible de rétablir la confiance des personnels envers les institutions. Cependant, le dialogue est une chose, la négociation en est une autre. En lieu et place de négociations avec les organisations syndicales représentatives, le gouvernement a ainsi choisi d'organiser à l'automne 2012 des Assises Nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche où la voix d'un individu est censée égaler celle d'une organisation syndicale, et où le personnel politique mis en place par N. Sarkozy pour diriger les structures comme l'ANR, l'AERES, etc. mais aussi le MEDEF ou la CPU peut 'contribuer' au même titre que ceux qui exigent de rompre avec la politique précédente. En fait, le but recherché dans ces Assises était d'obtenir une caution pseudo-démocratique pour pouvoir justifier, au nom de la diversité des opinions exprimées et de l'absence de consensus, le maintien des structures héritées du gouvernement précédent. En même temps que les 'discussions' des Assises se poursuivaient, le Ministère renvoyait toute demande revendicative à leurs conclusions... mais sans même attendre celles-ci, annonçait tant via le budget 2013 que dans ses déclarations à la presse sa volonté de ne 'pas tout bousculer'. La CGT-INRA a refusé à juste titre de se prêter à cette mascarade et a mis en avant l'exigence de négociations sur les revendications- clés de rupture, en appelant les personnels à contresigner une lettre ouverte en 10 points à la Ministre, pétition qui a obtenu plus de 2 100 signatures.

Le projet de loi Fioraso est désormais connu. Il maintient la LRU, le Pacte Recherche et ses dispositifs essentiels tels qu'ANR, FCS, IDEX et autres structures en –ex, ou AERES rebaptisée *Haut Conseil d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur* (HCERES). Pire, ce projet de loi ouvre la voie à une régionalisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au travers de la mise en place de contrats de sites, en connexion avec l'acte III de la décentralisation.

- **Abandon du Projet de Loi Fioraso !**
- **Ouverture de véritables négociations fondées sur l'abrogation de la LRU et du Pacte Recherche !**

3.2.1 L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et le pilotage de la recherche sur projets

L'ANR a été créée pour tenter d'enlever aux organismes, via le financement, leurs prérogatives en matière de définition de politique scientifique. Dès après sa création en 2005, le budget de l'ANR est largement monté en puissance pour atteindre plus de 734,8 millions d'euros en 2012, soit plus de sept fois la part hors masse salariale du budget d'Etat INRA (104,4 millions d'euros). La comparaison avec l'évolution des budgets des EPST, soumis à forte diminution (>-10%) hors masse salariale ces dernières années, montre que l'ANR a progressé au détriment des crédits récurrents alloués aux laboratoires des EPST. La situation financière de nombre d'unités a accentué les pressions des directions d'EPST pour substituer la logique de contrat et de recherches sur projets à court terme à celle des financements récurrents sur le long terme. La résultante en a été une mise en concurrence exacerbée des unités, des équipes et des chercheurs au plan individuel. La place centrale prise par l'ANR dans ce processus s'est aussi traduite par une explosion de la précarité, le nombre de non-titulaires sur contrats de recherche passant ainsi de 300 en 2005 à plus de 700 en 2012. Cette situation fait l'objet d'un discours de culpabilisation inacceptable envers les personnels. Toute honte bue, la présidente de l'ANR, entendue comme 'grand témoin' lors des Assises, a osé déclarer '*Arrêtez de dire que c'est la faute de l'ANR. Nous avons tous une part de responsabilité dans le recours aux contractuels*', discours relayé par la direction de l'INRA. Comme si la mise en place de l'ANR, et la politique de recherche sur projets, étaient le fait des personnels et non des directions à tous les niveaux !

Avant les Assises, a été rendu public le rapport intitulé « *Étude sur les mécanismes d'allocation des moyens humains et financiers aux unités de recherche par les organismes de recherche* » commandé par G. Fioraso. Ce rapport, placé sous la responsabilité de B. Froment qui était chef de département au MESR

sous N. Sarkozy, « recommande de conserver la diversité actuelle des mécanismes d'allocation des moyens et de garantir ainsi l'adaptation du système à la diversité des situations des unités de recherche » pour conclure « Un transfert des crédits de l'ANR vers les organismes pour augmenter la part des dotations de base se traduirait par une difficulté plus grande de remporter des appels à projets ». Quant aux CDD, « la question est de savoir s'il faut banaliser les CDI ou si, au contraire, il revient (sic) de prévoir un contrat de mission spécifique à la recherche coïncidant avec le projet support ».

Aussitôt dit, aussitôt fait. A l'issue des Assises, la Ministre a annoncé des « inflexions » telles que la limitation du nombre de soumissions par coordinateur à un projet par an, une part de 49% pour les projets non thématiques, et une réduction du financement des CDD à 30 % de l'emploi total par projet. Au-delà des grands discours sur le ré-équilibrage du soutien de base, le gouvernement entend donc clairement maintenir l'ANR ! Pour 2013, la ministre se propose d'ailleurs de lui allouer un budget de 700 millions €, toujours deux fois plus important que la part hors salaires du budget INRA, une somme de 60 millions € (<10% !) étant annoncée transférée pour abonder le soutien de base des unités ! Ce simple replâtrage de l'ANR est inacceptable.

- Abrogation pure et simple de l'ANR- machine à précaires !
- Assez de la prédominance des appels d'offres dans le financement des unités !
- Rétablissement du soutien de base à hauteur de 20 000 € de part chercheur !

3.2.2 Le pilotage par l'évaluation via l'HCERES, clone de l'AERES

S'il est légitime que les unités rendent des comptes quant à l'utilisation des fonds qui leur ont été attribués, le jugement par les pairs doit rester la norme, avec l'objectif de consolider les collectifs de recherche, de les aider à définir leurs orientations et non de les mettre en concurrence. L'esprit de compétition aujourd'hui prôné comme garant de l'excellence est en réalité source de conflits et d'individualismes qui nuisent à la qualité et l'efficacité d'une recherche publique indépendante. L'AERES a été créée pour trier les soi-disant « meilleurs », et exacerber la concurrence entre les équipes, entre les laboratoires, entre les unités de recherche. Elle est aussi un outil important de restructuration des EPST au-travers des notes qu'elle attribue aux unités et équipes, qui tendent à conditionner ensuite toutes les demandes émanant de ces unités. En outre, elle n'est pas adaptée à analyser des structures complexes et diversifiées comme celles de l'INRA, constituées de domaines expérimentaux, d'équipes mixtes au sein des Universités et des Écoles, et de laboratoires indépendants sur des thématiques finalisées originales.

Le remplacement de l'AERES par un Haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), de composition et missions quasi-identique, renvoie à la case départ. Ce conseil pourra évaluer directement les unités si les directions d'organismes le souhaitent, et une UMR simplement si une des tutelles le souhaite ou dans le cas de conflit entre tutelles.

3.2.3 Le pilotage par les structures extérieures se superposant aux EPST

- **Le pilotage par les alliances et les multiples autres structures de pilotage**

Le leitmotiv des Assises, apparemment partagé par le gouvernement, serait de mettre fin à l'empilement des structures dans la recherche. Quoi de plus évident quand on voit pêle-mêle Alliances, RTRA, RMT, FCS, Labex, Equipex, et autres sigles barbares... sans compter les Instituts Carnot, et les autres Fondations ? Est-ce pour autant la stratégie gouvernementale de réellement simplifier ce paysage dont la complexité a en fait correspondu à la volonté de déposséder les EPST de leurs prérogatives de définition de leur politique de recherche.

La mise en place des Alliances (ALLENVI, AVIESAN, etc.) par le gouvernement précédent avait ainsi comme objectif de chapeauter la politique scientifique des organismes de recherche en fonction des différents domaines thématiques (Environnement, Santé, ...). Certes, le comité de pilotage des Assises a indiqué qu'il fallait « clarifier la mission des alliances, qui doivent demeurer une réunion légère, sans

personnalité morale et sans dotation propre », en proposant de « *faire des alliances des lieux d'échange, de coordination et de partage de stratégies* », mais dans le même temps le Ministère a annoncé qu'il chargeait les Alliances de répartir, sur les bases de leurs orientations stratégiques, les fonds enlevés de l'ANR pour contribuer au soutien de base des unités. Le risque perdure donc encore que le rôle des EPST se réduise à une simple agence de moyens, d'autant plus si l'ANR continue. Pour la CGT-INRA, les Alliances doivent laisser place à une simple coordination entre les EPST.

- **En finir avec les structures en -EX, tous les avatars du grand emprunt et son emblème l'UPS Saclay**

Le grand Emprunt, initié par la Commission Juppé-Rocard, a visé à la concentration du dispositif de recherche et d'enseignement supérieur sur 5 à 10 grands sites universitaires avec en corollaire une désertification scientifique d'une large partie du territoire français. Il a généré une compétition accrue entre unités, EPST et Universités. Comme l'a écrit Louis Gallois, l'auteur du rapport du même nom sur la compétitivité, la base de cette opération, c'est la recherche des 'meilleurs' (sic !). Cependant, le montage financier est loin de correspondre aux attentes de ceux qui se sont précipités. Seule une petite fraction des 21,9 milliards € affectés à la Recherche et l'Enseignement Supérieur iront aux sélectionnés tant LABEX qu'IDEX, essentiellement les intérêts des placements, la majorité de la somme empruntée par l'Etat auprès des banques étant non consommable et placée via l'ANR à la Caisse des Dépôts.

Cette opération menée dans la précipitation a souvent correspondu au regroupement artificiel d'unités et d'établissements sans autres bases 'scientifiques' que leur classement par l'AERES en A+. Néanmoins, on aurait tort de ne considérer que ce seul aspect. L'opération vise à démanteler complètement le dispositif de recherche et d'enseignement supérieur fondé sur le bipôle EPST-Universités. L'opération Saclay, emblématique des années Sarkozy, en est une illustration significative.

L'IDEX est portée par une Fondation de Coopération Scientifique, structure de droit privé regroupant 23 établissements dont l'INRA, AgroParisTech, l'université Paris-Sud, Polytechnique, la R&D d'EDF,... Elle se donne comme objectif la création d'une seule université de plein exercice, l'Université Paris-Saclay (UPSA), en 2014. Celle-ci, dotée d'une gouvernance unique, chapeauterait tous ces établissements dans un seul ensemble, les entités fondatrices étant toutefois autorisées à conserver 'certains de leurs marqueurs identitaires' (sic !). L'UPSA ne serait donc en rien une université au sens classique du terme mais une transformation radicale d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche. Tous les aspects sont ciblés : financements, recrutement, organisation, programmes de recherche, formation des étudiants, diplômes. L'objectif est clairement de passer par-dessus les prérogatives scientifiques et administratives des organismes et les établissements existants. On veut imposer une nouvelle structuration de la recherche et de l'enseignement supérieur allant à l'encontre de leurs missions de service public, et remettant en cause les statuts des établissements comme ceux des personnels et des étudiants, ainsi que la représentation de ces derniers dans la gouvernance. La contribution de la FCS pour les assises illustre bien l'orientation générale de ce projet : « *mobiliser les acteurs de la recherche publique vers les entreprises, avec une focalisation annoncée vers l'innovation par exemple par la mise en place d'un club de financeurs privés et publics, et d'un service d'entrée à destination des PME* ». Le passage envisagé à l'occasion du déménagement vers Saclay des personnels d'EDF, actuellement sous statut semi-public, à une société anonyme est hautement révélateur. L'enjeu de passer sous un autre statut est le même pour les personnels INRA et des autres EPST.

Malgré tout cela, le Premier Ministre a annoncé vouloir poursuivre cette opération, et la Ministre de l'ESR entend même l'accélérer. D'un autre côté, le comité de pilotage des Assises a indiqué vouloir « *Retirer aux IDEX la personnalité morale et les transformer ainsi en programme d'enseignement supérieur et de recherche gérés par la grande université porteuse et ses conseils élus* » (proposition 109). Une autre proposition vise à « *réduire le nombre de fondations de coopération scientifique en les abritant dans des fondations dépendant des sites ou des organismes nationaux* ». En tout état de cause, la CGT-INRA est pleinement aux côtés des personnels et de leurs organisations qui exigent la dissolution de cette IDEX et de la Fondation de Coopération Scientifique, et à titre conservatoire, un moratoire impliquant l'arrêt immédiat

des études et travaux associés comme la mise en place du campus commun AgroParisTech-INRA à Saclay.

- **Suppression des Fondations de Coopération Scientifique**
- **Arrêt du projet emblématique de Saclay et dissolution de tous les IDEX et des FCS**
- **Rapatriement des fonds vers les EPST et les Universités**

3.2.4 En finir avec la LRU

Le vote de la loi LRU, puis le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE), a donné pouvoir aux universités 'autonomes' de gérer un budget global intégrant la masse salariale, les primes, le patrimoine immobilier. Elles peuvent ainsi créer, gérer et supprimer des emplois en lieu et place de l'Etat, sous l'autorité d'un hyper-président et de sa majorité à un Conseil d'Administration resserré. Soumettant de fait les universités aux pouvoirs locaux, cette loi porte en germe la fin des statuts nationaux de fonctionnaires d'Etat pour les personnels comme des diplômés nationaux. Dans le cadre d'une exacerbation de la concurrence entre elles, près d'un quart des universités ne peuvent plus équilibrer leur budget en 2012, et sont en déficit, avec à la clé licenciements de contractuels, gel de postes de titulaires, et dégradation des conditions d'étude pour les étudiants. A tel point que 14 présidents d'université ont demandé récemment au Ministère de reprendre la gestion de leur masse salariale et des postes des personnels titulaires. L'ambition de Sarkozy-Pécresse avec la LRU et la LOPRI était aussi de faire progressivement absorber les unités des EPST par les Universités au plan local, et ainsi d'en finir avec la structure nationale des organismes de recherche.

Cependant, pour la nouvelle Ministre, la question posée ne serait que celle '*d'un passage à l'autonomie mal préparé et mal accompagné*', le Président de la CPU venant à sa rescousse en déclarant « *Si l'État reprenait la gestion de la masse salariale de certaines universités, cela créerait une autonomie à plusieurs vitesses, alors que la CPU s'est battue contre cela au moment de la loi LRU et pour que toutes les universités, pas seulement les volontaires, en bénéficient* » ! Le bilan des Assises est clair : la LRU devrait être simplement 'révisée'. Ainsi, ne sont envisagées que des aspects liés aux dispositifs électoraux (prime majoritaire), des scénarios différents pour l'élection du président, la mise en place d'un 'sénat académique', ou encore d'autres modalités de recrutement et de gestion des personnels enseignants (mais sans remettre en cause l'existence des comités de sélection ad hoc ayant pris la place des commissions de spécialistes). On voudrait nous faire croire, qu'avec un peu plus de collégialité, la LRU aurait été acceptable !

Dans le même temps, le regroupement des Universités, entamé avec la mise en place des PRES dont les prérogatives tendent à prendre la place de celles des universités composantes, est appelé par le gouvernement à s'accélérer. Après que la proposition 108 des Assises ait invité à « *démocratiser la gouvernance des PRES en les faisant évoluer vers des grandes universités dotées de conseils élus* », le projet de Loi Fioraso crée des super-universités, les 'communautés scientifiques', au niveau régional et/ou académique avec rattachement possible d'organismes publics ou privés d'enseignement supérieur et de recherche. Les EPST, absents de l'ensemble de ce texte, ne sont considérés qu'uniquement sous l'emprise de ces Communautés. La trentaine de 'sites locaux', apparemment retenus, deviennent l'échelon de mise en place du contrat avec l'Etat, et d'attribution des budgets et des postes, ensuite répartis entre les établissements sous la houlette de la structure assurant la 'gouvernance' globale. Bref, la généralisation de ce qui est en cours à Saclay. Le Ministère se défend par oral de vouloir y inclure les unités de recherche des ESPT mais le texte ouvre bel et bien cette possibilité, qui ne peut que percuter la stratégie globale de l'INRA et son caractère national. Certes, la Direction Générale affirme constamment qu'elle y est opposée mais la mise en place systématique de Centres régionaux (Angers-Nantes, Avignon-Sophia et Orléans-Tours) ne peut qu'aider cette territorialisation de la recherche. Les statuts des personnels risquent être largement affectés. C'est la mise en place anticipée de l'Acte III de la décentralisation dans la Fonction Publique que CGT, FSU, SUD, FO, CFTC, CGC dénoncent comme génératrice de déséquilibre dans les droits des citoyens, et grosse de nouveaux transferts de missions et de personnels de la Fonction Publique

d'Etat vers les collectivités territoriales. La nouvelle mission confiée par le gouvernement à B. Chevassus-au-Louis s'intégrerait dans ce dispositif. Cet ancien directeur de l'INRA, décidément très polyvalent, s'est récemment illustré sous Sarkozy en rédigeant le rapport ayant conduit à imposer la mise en place d'Agreenium contre l'avis des personnels. Son objectif actuel est de « *renforcer le lien entre enseignement supérieur et recherche agronomique* » ... « *et la dynamique de structuration de pôles universitaires* ». Ce langage, déjà entendu, est lourd de processus de fusions avec d'autres organismes invoquant des économies d'échelle, et de remise en cause de l'INRA comme institut national.

Il a été aussi proposé de « *rendre obligatoire par la loi* » l'élaboration d'un SRESRI (schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) dans chaque région, lequel « *définit les besoins et l'ambition du territoire* », élaboré de manière conjointe par les établissements, les organismes en région et les collectivités locales concernées. On ne peut que s'interroger sur le fait que la Direction Générale de l'INRA, d'ordinaire prompt à défendre la structure nationale de l'Institut, ait pu déclarer à cette occasion que « *l'idée d'un schéma régional nous va bien, tout en s'interrogeant sur le contrat global pluriannuel* ».

Toutes ces tentatives visent à régionaliser le dispositif d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation, percutant la structuration nationale des EPST.

- **Abrogation de la LRU et des RCE (Responsabilités et Compétences Élargies) !**
- **Maintien du statut de fonctionnaires d'Etat pour tous les personnels**
- **Suppression des PRES !**
- **Maintien des prérogatives des EPST nationaux,**
- **Pas de convention de site !**

3.2.5 Les fonds publics détournés vers le privé

- **Le Crédit d'impôt-recherche (CIR), la plus grande des niches fiscales pour le patronat**

En 2012 le budget de l'Etat consacré au CIR s'élève à 5,27 Milliards €, soit 7 fois le budget INRA. Créé par la loi de finances de 1983 élaborée par Laurent Fabius, alors ministre délégué au budget, le CIR est d'abord calculé sur l'accroissement des dépenses de R&D pour un montant de 25 % de celles-ci avec un plafond de 3 millions de Francs (soit 450 000 €). À partir de 2004, le montant calculé sur les dépenses en accroissement a été complété d'un montant calculé, lui, sur le volume des dépenses. En 2006, la part calculée sur les dépenses en accroissement est abandonnée et le CIR n'est plus calculé que sur la part en volume. Enfin, en 2008, le montant du CIR est égal à 50 % des dépenses jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà. En 2010, le taux est ramené à 30 %, car le CIR a coûté en 2008, 2009 et 2010 environ 15 milliards € aux finances publiques ! Représentant moins de 500 millions € annuels en 2003, ce crédit est en effet rapidement passé, depuis son dé plafonnement, à plus de 4 milliards € annuels dès 2008 avec la mise en œuvre de son remboursement immédiat, faisant du CIR une manne de trésorerie ou une subvention directe sur simple déclaration et sans contrepartie, alimentant largement la spéculation. Les bénéficiaires recouvrent notamment des sociétés de conseils et d'informatique, et le secteur bancaire pour des modélisations mathématique de... la crise. Grâce à ce dispositif, les grands groupes, en particulier pharmaceutiques et agro-industriels, augmentent leurs profits en libérant une partie non négligeable de leur impôt, sans pour autant embaucher dans la recherche et le développement. Au contraire en témoignent les décisions de Sanofi de fermer ses centres de recherche de Montpellier et de Toulouse malgré l'obtention d'un CIR de 130 millions €/ an !

François Hollande affirme que le CIR sera préservé et élargi à l'innovation. Le Ministre du redressement productif Arnaud Montebourg, auditionné le 18 juillet dernier par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, a aussi déclaré vouloir « sanctuariser » le CIR, souhaitant cependant exclure les banques et les assurances de ses bénéficiaires. Il est inacceptable que cette manne d'argent public

continue à être distribuée à bon compte au patronat, d'autant que le coût du dispositif a été largement sous-évalué selon le rapport d'information sur le CIR du sénateur Michel Berson (juillet 2012). Devant initialement se stabiliser autour de 3 milliards €, le CIR devrait coûter de 5 à 6 milliards € à partir de 2014. Ce dispositif constitue donc aujourd'hui le premier effort fiscal de l'État français alors que le gouvernement ne cesse d'invoquer la nécessaire réduction des déficits publics. Ces sommes doivent être reversées dans la recherche publique.

- **Compétitivité et innovation : mettre la recherche publique au service du privé**

Ouvrant les Assises, le Premier Ministre a d'emblée donné le ton, attendant « *qu'elles s'emparent du pacte de compétitivité pour en tirer la matière d'un agenda stratégique de la recherche* » qui « *devra davantage valoriser le transfert industriel et le dépôt des brevets* ». La Ministre Fioraso n'est pas en reste, qui a avancé début Novembre 2012 un paquet de « *15 mesures pour une nouvelle dynamique de transfert de la recherche publique, levier de croissance et de compétitivité* », précisant « *plus que jamais, ces partenariats entre la recherche publique et privée doivent être encouragés, au bénéfice de la création d'emplois et d'applications bénéfiques à la société et génératrices de valeur* ». Deux de ces mesures sont très explicites : *Créer un conseil d'orientation stratégique pour le transfert au niveau de chaque site, largement ouvert à l'ensemble des acteurs de l'innovation, au premier rang desquels les entreprises, et participant à la gouvernance des sites (mesure 4) ; Mettre en place le suivi obligatoire d'un cours dédié à l'innovation et à l'entrepreneuriat dans toutes les formations de l'enseignement supérieur (Mesure 7). Les SATT (sociétés d'accélération du transfert de technologie), créées avec le grand emprunt, sont au cœur de ce dispositif. Loin de les remettre en cause, G. Fioraso les promeut, déclarant « Il n'est donc pas question de retarder les projets en cours, mais au contraire de permettre leur mise en œuvre dans des conditions à la fois équilibrées entre le public et le privé, chacun dans sa mission, et libérées de la lourdeur et de la complexité qui les rendent inaccessibles aux start-up, PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire) ». Le projet de Loi institue ainsi « le transfert des résultats vers le monde socio-économique », comme une nouvelle mission pour les universités et les EPST, la recherche devant servir à la « *compétitivité de l'économie* ».*

Les pôles de compétitivité sont au nombre de 71 dont 7 pompeusement appelés 'pôles de compétitivité à vocation mondiale' comme celui d'Angers sur le végétal. Plus de 2,5 milliards € d'origine publique ont été investis depuis leur lancement en 2005, dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils n'ont servi ni à l'emploi, ni à développer de manière significative la recherche privée. En revanche, ces pôles ont été à la base d'expérimentations de mise à disposition de personnels publics vers le privé. Loin de remettre en cause ce dispositif, le Gouvernement vient d'annoncer que les financements alloués aux pôles de compétitivité seront reconduits pour les trois prochaines années (2013-2015) et vraisemblablement prolongés pour trois années suivantes (2016-2018) dans la perspective d'associer encore plus recherche publique et industriels.

- **Suppression du crédit-impôt recherche !**
- **Rapatriement vers la recherche publique des fonds alloués au CIR !**
- **Suppression des SATT !**
- **Non aux pôles de compétitivité, indépendance de la recherche publique !**

3.3 En finir vraiment avec la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques)

La révision générale des politiques publiques (RGPP) est officiellement annoncée le 20 juin 2007 en Conseil des Ministres, soit un mois après l'entrée en fonction de Nicolas Sarkozy à l'Élysée. L'objectif est clair dès le départ : « maîtriser et rationaliser les dépenses publiques ».

La RGPP s'engage dès le mois de juillet par des audits menés dans chaque ministère, le plus souvent par des cabinets privés (Ernst&Young, McKinsey, etc.) dont d'ailleurs est issu le patron de la direction générale à la modernisation de l'état (DGME) ! Entre 2006 et 2011, 111 millions d'euros vont ainsi être attribués à ces cabinets d'audit. D'ailleurs, dans un récent rapport parlementaire (Rapport Eckert), la DGME est

sévèrement taclée pour son incapacité à mener la RGPP : « *la DGME a échoué dans le pilotage de la réforme des politiques publiques. Son mode de fonctionnement, s'appuyant largement sur le recours aux cabinets d'audits, était déconnecté de la réalité des administrations, et le suivi et l'évaluation des réformes étaient défaillants. L'accompagnement des mesures, lesquelles se traduisaient par des suppressions d'effectifs massives, n'était pas à la hauteur des enjeux.* » Ce n'est pas l'aspect le moins scandaleux de la RGPP : des cabinets d'audits privés se sont gavés d'argent public pour conseiller le gouvernement sur les coupes sombres à effectuer.

Sous couvert de « modernisation », d'« efficacité » et de maîtrise de la dépense publique, c'est une véritable machine de guerre contre la fonction publique et les fonctionnaires qui s'est donc mise en place.

Dans un premier temps, 374 décisions sont adoptées de 2008 à 2009 et sont mises en œuvre au pas de charge, sans faire l'objet de débat avec les parlementaires ou les partenaires sociaux. Au total, 503 mesures seront validées, impactant l'ensemble de la Fonction Publique, en particulier la Fonction Publique d'Etat. A titre d'exemple : création des agences régionales de santé, carte judiciaire, modification de la loi LRU, autonomie des Universités. Les fusions de services et de directions ministérielles s'accompagnent d'une réduction des effectifs selon la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. **Ce sont ainsi 117 000 emplois qui sont supprimés en 5 ans, dont la moitié dans l'éducation nationale.**

Si les emplois sont supprimés, les missions nécessitent toujours du personnel. Dans l'éducation nationale, un tiers des personnels est non-titulaire. Dans la recherche publique, les financements sur projet représentent une part de plus en plus importante du budget des laboratoires et font exploser la précarité. Pour les titulaires, le gouvernement fait adopter la loi, dite « de mobilité » dont l'objectif est clairement de casser le statut de fonctionnaire en permettant le licenciement des agents et le recours à l'intérim.

Si notre milieu professionnel a pu paraître épargné par ces mesures directes (suppression de postes et coupes budgétaires), nous avons été impactés par la RGPP mais de manière plus insidieuse :

1. Récemment la fusion des centres d'Orléans et de Tours constitue bien une mesure « RGPP » sans en dire le nom... Comment justifier que le rapprochement de deux centres distants de plusieurs centaines de kilomètres travaillant sur des thématiques de recherche largement différentes ne soit pas dicté par des volontés uniquement économiques ? La transformation du centre de Paris en centre-siège et la fermeture des SDAR de Lille suivent la même logique.
2. Le schéma directeur pour l'optimisation des fonctions support. Faisant suite à l'audit mené par l'IGAENR (Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) en 2011 qui a conduit à un véritable chiffrage des possibilités de destruction d'emploi centre par centre, les organismes de recherche, dont l'INRA, mettent en œuvre un plan d'austérité cadrant avec la réduction du budget de l'organisme de 10%. Entre 128 et 416 postes sont ainsi susceptibles d'être supprimés.
3. La sortie des installations expérimentales des unités de recherche et la volonté de la Direction Générale de l'INRA de procéder à des regroupements d'Unités Expérimentales par centre.
4. La fusion des centres de Nantes et d'Angers, puis d'Antibes et Avignon et la création de plateformes de prestation de service.
5. L'absence de recrutements en nombre suffisant et la baisse des dotations ont conduit à un recrutement massif de précaires pour assurer les missions de l'Institut.

L'inspection générale des finances, l'inspection générale de l'administration et l'inspection générale des affaires sociales ont rendu le 25 septembre 2012 un rapport commun tirant le bilan de la RGPP. Si les rapporteurs ont loué la démarche de mise à plat des politiques publiques, ils en contestent la logique unique de recherche d'économie et proposent d'étendre le champ de la RGPP aux collectivités territoriales.

On ne peut que craindre que le gouvernement entende ces arguments et nous propose une RGPP « light »

comme le préfigure ce rapport qui conseille de poursuivre les mesures en cours. Dans un souci de communication, le gouvernement a ainsi enterré la RGPP... et créé la MAP, Modernisation de l'Action Publique. Loin des promesses électorales d'arrêt pur et simple de la RGPP, la Ministre de la Fonction Publique propose à présent trois « pistes de réflexion », visant à poursuivre la RGPP à travers la MAP : i) entrer dans un processus cyclique de revue des politiques publiques ; ii) mobiliser la capacité de proposition des agents ; iii) faire de la gestion des ressources humaines un chantier prioritaire. Ces orientations se font bien sûr dans un cadre budgétaire contraint, marqué par un redéploiement des emplois de fonctionnaires et une baisse continue du pouvoir d'achat. Les postes annoncés dans l'éducation nationale se feront donc au détriment des autres ministères, pourtant déjà durement touchés par 5 ans de RGPP.

Cela prend entre autres la forme de la fusion des corps de fonctionnaires et la création de corps interministériels, avec le but d'aligner par le bas les garanties statutaires et surtout d'imposer une mobilité généralisée. Alors que 327 corps avaient été supprimés par J. Chirac et N. Sarkozy entre 2005 et 2011 pour aboutir à 333 en 2012, le gouvernement Ayrault se fixe de diminuer ce nombre à 230 dans les 5 années à venir ! (rapport Gagnaire à l'Assemblée Nationale).

Ce nouveau plan de rigueur devrait être mené en parallèle de l'acte III de la décentralisation, et donc associer les collectivités territoriales. Lors de sa conférence de presse, le 13 novembre 2012, le Président de la République a confirmé : « *Nous devons être capables de faire mieux en dépensant moins, en modernisant l'État, en décentralisant, en simplifiant les procédures, en faisant autant d'économies que possible, il y en a toujours à chercher et à trouver* »... Rien à attendre de positif, donc, de ce côté. Ce qui gouverne la réforme de l'Etat est bien l'austérité.

NOUS REVENDIQUONS AVEC LA CONFEDERATION :

- **L'arrêt immédiat de la RGPP**
- **L'analyse des mesures qui ont été prises et le retrait de toutes celles néfastes au service public**
- **les recrutements de titulaires, nécessaires à la conduite de nos missions**

ET A L'INRA :

- **L'abandon du schéma directeur pour l'optimisation des fonctions support**
- **L'arrêt de la transformation des installations en unités expérimentales.**
- **L'abandon des fusions de centres et fermetures d'unité**

3.4 Une stabilité nécessaire des individus et des structures à reconquérir contre la précarisation généralisée

Les missions de l'INRA sont assurées par le travail du personnel qui le compose à tout niveau. Ce personnel du service public, recruté suite à un concours dispose du statut de fonctionnaire titulaire et des droits et obligations qui lui sont attachés. Ce statut et le mode de recrutement qui l'accompagne font de chaque agent le responsable de la bonne conduite de ses missions, tout en bénéficiant des protections nécessaires à son indépendance (la garantie de l'emploi par exemple) et d'un cadre social unifié. Comme pour tout service public, la notion capitaliste de rentabilité n'a pas de sens et ne peut être évaluée selon les critères appliqués dans le privé (combien rapporte l'Éducation, la Recherche ?), et par conséquent son mode de financement est par dotation de l'État. L'utilisation de cet argent auprès des citoyens est justifiée a posteriori et collectivement.

Voilà la situation telle qu'elle devrait être. La réalité n'est pas celle-là, loin s'en faut, et on s'en éloigne à chaque nouvelle contre-réforme.

3.4.1 Précarisation des structures

Depuis 10 ans, le paysage de la Recherche publique s'est considérablement complexifié (PRES, ANR, AERES, Alliance, Consortium, Idex, Labex, SATT, Instituts Carnot, Equipex, Investissement d'Avenir...). Les créations chaotiques de ces structures ont pour principale conséquence de brouiller totalement la

structuration de la Recherche, et de rendre incompréhensible les lieux de prises de décisions. Pour parfaire cette illisibilité, ajoutons que la plupart de ces objets technocratiques ne laissent aucune place à la représentation des personnels, et que les décisions sont prises entre gens de bonne compagnie, en toute opacité. Inutile de préciser que les « décisions qui sont difficiles à prendre » pour reprendre leurs termes, se feront au détriment des travailleurs les plus fragiles ou les plus éloignés des personnes influentes (précaires, ITA, jeunes chercheurs).

Pour illustrer rapidement, voici un exemple parmi de nombreux cas, concernant un « investissement d'avenir » : TWB est un projet d'une durée de 9 ans, porté par l'INRA, situé dans un bâtiment dédié en dehors d'un campus, et dont le personnel INRA sera affecté à une Unité Mixte de Recherche à l'INSA ! Précisons que ce projet bien que porté par l'INRA, n'a pas de directeur INRA sur place. Pour couronner le tout, ajoutons que 50 personnes en CDD sont prévues dans ce contrat, dont 25 dès 2013. Au passage, 4 sociétés financières de type « capital-risque » en sont partenaires.

3.4.2 Précarisation des personnels

Explosion du nombre de travailleurs en CDD.

Il semble inutile de rappeler ici à quel point le travailleur en CDD est en situation de précarité liée à l'absence de ligne d'horizon, tant dans sa vie personnelle, que dans sa vie professionnelle. Nous nous concentrons donc sur un état des lieux de la situation, des outils qui génèrent cette précarité, et de l'idéologie qui sous-tend l'installation de ces outils.

La préparation à la marchandisation de la Recherche via la mise en place des structures présentées précédemment, s'est traduite naturellement à considérer la main-d'œuvre comme une ressource comme les autres. En effet, chaque personne montant un projet est amené à se demander s'il vaut mieux y mettre quelques mois de CDD supplémentaires ou quelques expérimentations supplémentaires pour ne pas dépasser un plafond non explicité mais existant tacitement. Ce faisant, le travailleur est ramené insidieusement au même plan que le consommable.

Bilan : on est passé de 424 personnes en CDD sur convention de Recherche en 2004 (représentant 226,5 Équivalent Temps Plein) à 1 351 personnes en 2011 (représentant 774,1 ETP), soit un triplement du temps de travail assuré par des CDD sur convention de Recherche (doctorants non compris dans ces chiffres). Loin de reculer, la précarité progresse ! A l'inverse, le nombre de stagiaires accueillis à l'INRA pour leur formation recule en passant de 2 868 personnes en 2004 à 2 104 en 2010. Remarquons néanmoins une augmentation étonnante du nombre de stagiaires en 2011 (2 407 personnes).

Si l'on considère globalement le nombre de non-titulaires présents dans nos murs hors stagiaires et doctorants, il passe de 2 964 personnes en 2004 à 3 758 en 2011 (+ 27%) alors que le nombre de titulaires a légèrement diminué (8 559 à 8 478) sur la même période (tableau p.7 du Bilan Social de l'INRA 2004 et p.12 du Bilan Social 2011 de l'INRA).

Remarquons au passage qu'en 2004, 101 postes ont été obtenus à l'INRA par les mobilisations.

Cette situation qui met de plus en plus de nos collègues en difficulté est d'autant plus absurde qu'elle se conjugue à des difficultés de fonctionnement.

En effet, ce personnel en roulement permanent requiert une quantité importante de travail spécifique à cette situation, que ce soit en recherche de financement, en formation, ou encore en gestion du personnel. Même la Cour des Comptes en dresse un procès sévère dans son référé « *Les risques liés à la gestion des personnels contractuels dans la recherche publique* » daté du 1^{er} août 2012 et qui concerne plus particulièrement l'Inserm mais qui se transpose aisément à l'INRA. Extrait : « *L'examen a fait ressortir une gestion au fil de l'eau de ces personnels : embauche sur des contrats très courts (quelques mois), prolongés plusieurs fois par avenant, financés parfois au titre de différents contrats de recherche successifs. Se pose également la question du caractère pérenne ou non du besoin auquel répond l'embauche d'un contractuel [...]. Dans ce cas, l'agent contractuel pallie l'insuffisance des moyens permanents.* ».

A la question que la Cour des Comptes se pose, nous avons la réponse à l'INRA : quand 20% de la quantité de travail à assurer est effectuée par une personne en CDD, il ne s'agit pas d'un besoin ponctuel. Nous demandons la création d'un plan de recrutement visant à la titularisation de tout le personnel remplissant un besoin permanent, ainsi qu'un retour strict à l'application de l'article 4 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État et à l'article 3 de la Loi Le Pors (n° 83-634 du 13 juillet 1983), ainsi que ses dérogations énoncé à l'article L431-1 du Code de la Recherche.

La réponse de la ministre de l'Enseignement Supérieur à ce référé date du 23 octobre 2012 soit un mois avant la tenue des Assises nationales. Elle y apporte comme seule réponse « *une charte des bonnes pratiques* » (sic) ! Plus fort : « *un entretien annuel d'activité tel qu'il existe pour les agents statutaires* » ! Voir la suite de ce document où cette question de l'entretien est traitée. Toujours plus fort : elle ajoute que cet entretien « *permettra de définir notamment les perspectives professionnelles à venir, par exemple le positionnement sur poste permanent* ». Et bien voilà le CDD explicité en une sous-période d'essai dans le cas où il y aurait une possibilité de poste. Pire que le CPE. La coupe est pleine. Quant aux structures qui ont généré cette situation, il n'est aucunement évoqué de les supprimer.

Pour un plan d'intégration de tous les non-titulaires sur fonctions pérennes !

Sous-traitance

La sous-traitance et l'externalisation prennent au fil des années une part de plus en plus importante : le ménage, la restauration collective, le gardiennage, l'accueil, l'entretien... Les salariés concernés sont très souvent en grande précarité : travail sous-payé, temps partiel imposé, contrat à durée déterminée, contrat à durée indéterminée insuffisamment protégé, non reclassement des salariés reconnus inaptes par la médecine du travail, etc.. Cette sous-traitance est une méthode de l'administration pour échapper à ses devoirs d'employeur.

Nous étudierons toutes les voies permettant d'en limiter les conséquences et prendrons en compte les possibilités de réinternalisation.

Nous relancerons nos actions visant à favoriser l'adhésion des salariés concernés dans notre syndicat.

3.4.3 Rémunération

La baisse de la rémunération est également un facteur de précarisation des personnes.

La rémunération de base de l'ensemble du personnel de la Fonction Publique est calculée à l'aide de la valeur en euros du point d'indice. Les déroulements de carrière sont également fondés sur les grilles indiciaires et constituent un cadre commun de discussions quant à l'impact sur la rémunération de l'expérience acquise par l'ancienneté et de la qualification.

Or, la valeur de l'Indice Nouveau Majoré (INM) a décroché de plus de 13% par rapport à l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) calculé par l'INSEE depuis l'année 2000. Rappelons de plus, que l'IPC ne prend en compte que très marginalement le coût du logement³¹, et que ce coût représente une part importante des dépenses ; ainsi les loyers ont augmenté en moyenne de 32% entre janvier 2000 et octobre 2012. Ajoutons la hausse introduite par la contre-réforme Sarkozy de la fausse cotisation retraite (hausse maintenue par le gouvernement actuel) qui augmente de 0,27% (point) tous les ans. Citons également, l'instauration d'un jour de carence en cas de congés maladie. La réforme de la catégorie B instaure également un déroulement de carrière plus défavorable aux agents. Spécifiquement à l'INRA, le refus de la direction générale de revaloriser la valeur du point de sujétion depuis 2003 contrairement à ce qui est indiqué dans la note de service frappe les agents en astreinte la nuit et le week end.

³¹ L'Insee considère que le logement représente un poids de 7% dans les dépenses des ménages.

Remarquons que le décrochage du point d'indice et la réforme de la catégorie B sont deux mesures qui frappent plus particulièrement les plus jeunes collègues puisqu'il commence avec un pouvoir d'achat amputé d'au moins 13% par rapport à quelqu'un qui est entré à l'INRA en 2000.

La rémunération est également un facteur de fragilisation des collectifs, par l'intermédiaire de l'individualisation des salaires au travers des primes. Nous demandons la suppression des primes et leur intégration dans la rémunération de base. Nous dénonçons le maintien de la Prime d'Excellence Scientifique (qui, au passage, coûterait 1,1 millions d'euros à l'INRA en 2013) contre laquelle le personnel s'est largement mobilisé. Nous condamnons également l'Indemnité Spéciale pour Fonction d'Intérêt Collectif dont la Direction Générale se vante de vouloir en 2013 en élargir les bénéficiaires en élargissant son application aux directeurs d'unité (sauf les petites !), au DU adjoint des TGU, etc. Alors qu'on nous répète sans cesse que le budget est contraint, ces primes servent à acheter des consciences, l'enveloppe dans la main droite, et les mots « aider à faire passer des réformes difficiles, mais nécessaires » à la bouche. Visiblement, la difficulté ne sera pas la même pour tout le monde.

Le piège de l'évaluation comme outil de l'aliénation des travailleurs et de précarisation des collectifs.

On nous prétend que l'évaluation individuelle servirait à trier le bon grain de l'ivraie et à récompenser ceux « qui travaillent bien », ceux qui méritent (sous-entendu une promotion ?). On n'a pas d'augmentation à nous proposer (la carotte) alors on va nous évaluer... pour savoir si nous méritons notre salaire ou notre prime ? (le bâton !).

Quel que soit le résultat de cette évaluation, l'expérience nous enseigne que tous les "méritants" ne bénéficieront pas d'une promotion étant donné le blocage des carrières. Il s'agit donc d'autre chose : quadriller les ITA, les rentrer dans des cases, les contrôler, bref il s'agit de nouvelles contraintes, de nouveaux devoirs, de nouvelles procédures pour nous appâter. Nous devons combattre cette logique.

Il est affirmé que l'entretien d'évaluation aurait une fonction de dialogue entre l'agent et son responsable direct, c'est même répété plusieurs fois dans le texte. Mais comment avoir un véritable dialogue entre deux personnes dont l'une évalue l'autre au cours du dialogue ?

Dans le prolongement direct de son ancêtre l'*entretien annuel d'activité*, et comme nous en avons fait la prédiction dès le début, la mise de l'agent en situation d'évalué biaise totalement l'entretien ; ce n'est plus une discussion entre deux collègues dont les fonctions sont différentes, afin d'articuler au mieux les vues de chaque individu au sein d'un collectif, mais un entretien purement hiérarchique ; le travailleur est un exécutant et la supérieur hiérarchique son juge.

Le pire est matérialisé par la fiche « perspectives d'évolution ». Cette fiche doit être remplie conjointement par l'agent et son responsable qui doivent prendre « un engagement réciproque » pour les deux années à venir. Malgré le qualificatif de "réciproque", ce serait un engagement à sens unique, l'engagement du seul agent sur de possibles évolutions dont le responsable lui-même ne peut garantir les moyens. Nous sommes contre tout contrat d'objectif.

Non à tout contrat d'objectifs entre l'agent et son supérieur hiérarchique.

C'est la manière "moderne" qu'ont trouvée nos dirigeants pour que le travailleur définisse lui-même dans quelles conditions il doit être exploité et devienne co-responsable de son exploitation. La CGT-INRA le disait déjà en 2004 quand cette procédure a été mise en place.

Depuis, on en constate les effets, et une nouveauté est apparue, typique de la collaboration de classe toujours aussi tentante dont certaines organisations syndicales se font une spécialité : les indicateurs. En effet, plutôt que de réfuter une procédure pourrie dans son fondement même, certains pensent qu'il serait constructif de « travailler » à prendre en compte des indicateurs reflétant toutes les dimensions des objectifs à atteindre. Et de réunions en réunions, dans un emploi du temps bien chargé, on discute de la pertinence et du poids de tel ou tel facteur. Pure utopie, et totalement perverse qui plus est. Utopique car le nombre de dimensions est infini. La mesure des performances n'est pas l'évaluation du travail, parce qu'il n'y a aucune

proportionnalité entre performance et travail, et que l'échec soit partie intégrante d'un travail qui n'est efficace qu'après avoir essuyé de nombreuses déconvenues, cela n'est pas pris en compte par la hiérarchie (*ibidem*, C. Dejours, 2003). Pervers, car au lieu de travailler pour remplir une mission, on travaille pour atteindre un certain chiffre, un certain objectif mesurable.

3.4.4 Conclusion

Flexibilité, individualisation des salaires, concurrence libre et non faussée, compétitivité, brouillage par l'empilement de structures : voilà les nouveaux mots piégés qui guident l'action de l'État employeur depuis bientôt 10 ans, appliquant aux personnels et aux structures les recettes éculées du MEDEF, et bradant au passage les missions de service public et la logique qui l'anime tant dans les statuts des personnels que dans le mode de fonctionnement.

Le mot « projet » sans qu'aucune réunion à tous les niveaux ne se déroule sans être prononcé est symptomatique de la marchandisation et de la mise en concurrence préparée. En effet, mettre au point un projet consiste à isoler et définir a priori une activité et les ressources nécessaires et y associer un objectif. Ce faisant, les travailleurs définissent eux mêmes un « objet » (le projet), dont on pourra évaluer les coûts (salaire inclus, les fameux « coûts complets »), et une fois prononcé, on y cherchera très vite en face les bénéfiques. De plus, cet « objet » peut être mis en concurrence avec d'autres, et dans notre société capitaliste, il semble inévitable que les « objets » les plus rentables à courte vue seront ceux qui seront financés. C'est une logique incompatible avec les fondements mêmes du service public et de ses missions qui reposent sur une utilisation responsable par les agents des fonds publics en fonction des besoins, en dehors de tout aspect marchand, et de tout aspect de rentabilité mesurable. Les conséquences de ce changement de paradigme sont immédiatement visibles à commencer par la précarité grandissante des travailleurs.

3.5 L'« acte III » de la décentralisation, cadre d'une nouvelle offensive pour liquider les organismes nationaux de recherche ?

Le gouvernement Ayrault est bien décidé à écrire l'acte III d'une pièce qui dure déjà depuis trente ans : la décentralisation.

Les acteurs et la finalité avouée sont toujours les mêmes : il s'agit de donner davantage de compétences aux collectivités territoriales afin d'assurer un meilleur équilibre des pouvoirs dans l'Hexagone. Après un premier acte formulé dans la loi Defferre en 1982-1983, puis un second acte voulu par Jean-Pierre Raffarin en 2003-2004, l'actuelle ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, Marylise Lebranchu, est chargée d'écrire la suite... La réforme territoriale de décembre 2010 voulue à cor et à cri par Sarkozy a effectivement entraîné inéluctablement les collectivités locales dans une cure d'austérité sans précédents. Si un recadrage de la décentralisation est nécessaire afin de renforcer la légitimité de nos institutions, en rapprochant le décideur politique et administratif des citoyens, d'autres menaces se précisent sous l'égide de cet acte III.

3.5.1 Une menace sur les répartitions territoriales

Si l'intention générale de remise en cause de la réforme territoriale de décembre 2010 est tout à fait louable, il y a en fait une volonté sous jacente plus grave. En effet, entre deux sorties sur le libre-échange et la réduction des déficits publics, le patron de l'Organisation Mondiale du Commerce, Pascal Lamy a clairement souhaité « supprimer des échelons administratifs départementaux et locaux pour renforcer la prise d'initiative au niveau régional » (Le Point daté du 18 octobre 2012). Il a repéré l'un des grains de sable qui grippe le machine productive française : le Conseil Général. Avant lui, la commission « Attali » (remis le 23 janvier 2008 à Nicolas Sarkozy) se situait sur le même créneau. Elle ambitionnait déjà que « les régions doivent être renforcées significativement dans leurs compétences traditionnelles (développement économique et formation professionnelle). L'objectif est de « constater à dix ans l'inutilité du département ». Ainsi, lors de la présentation du 28 novembre 2011 de ses prévisions de croissance, l'Organisation de

Coopération et de Développement Economiques (OCDE) prônait déjà « le regroupement des petites communes et la suppression de l'échelon départemental qui pourraient engendrer des économies d'échelle substantielle ». Le récent 'Pacte de compétitivité' pour l'industrie française, commandité par le gouvernement Ayrault et publié par l'ex-numéro 1 d'EADS - Louis Gallois - le 6 novembre 2012, continue encore sur la même lancée. La notion de département n'y figure nulle part, quand le rôle de la région est par contre qualifié de « décisif ». Dans les yeux des grands sages de la pensée économique, le Conseil Général apparaît donc comme un nain incapable de faire face aux grands vents de la mondialisation.

Au niveau administratif, améliorer la performance locale est bien sûr une exigence. Le paysage national a effectivement évolué, puisque non seulement les collectivités territoriales ont une masse salariale en constante augmentation depuis 1982 - et surtout après 2004, du fait des transferts de l'Etat (2/3 de la masse salariale locale repose sur le secteur communal qui a des compétences inchangées ou presque depuis 1982), mais l'on constate également une montée en puissance de l'intercommunalité (la France dispose de 40% des communes d'Europe et en conserve 33 000 de moins de 3 500 habitants). La responsabilité sociale des départements est importante (RSA, dépendance, enfance et jeunesse) et ils jouent un rôle de cohésion sociale territoriale, enjeu au cœur de la République indivisible. Il faut encore améliorer la gestion des départements et des régions, clarifier la répartition de leurs compétences respectives, mais ce choix a été repoussé par la loi de décembre 2010.

3.5.2 Les Régions : acteurs omnipotents du pouvoir local.

Au lendemain de son élection historique à la présidence du Sénat voici un an, le socialiste Jean-Pierre Bel confiait au sénateur Yves Krattinger (PS) le soin d'adresser un questionnaire-fleuve aux 550 000 élus locaux « traumatisés » par l'expérience de la réforme de l'État menée par Nicolas Sarkozy. Sept mois après, François Hollande accédait à la présidence de la République en promettant d'«associer les élus locaux» à la «nouvelle étape de décentralisation». À partir de ces remontées du terrain, Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, a présenté fin novembre 2012 un avant projet de loi de « décentralisation et de réforme de l'action publique » avec à la clef un projet de loi qui devrait être soumis au Parlement au printemps 2013, une fois complètement abrogé le statut de conseiller territorial lancé sous le précédent quinquennat (visant à fondre en un seul les deux mandats de conseiller général et de conseiller régional). Un Haut Conseil des territoires va voir le jour afin de mettre davantage d'huile dans les rouages entre le gouvernement et les élus locaux. L'acte III de la décentralisation risque donc plutôt de s'attaquer au «contenu» qu'à la forme des collectivités territoriales. L'une des grandes revendications émanant du questionnaire Krattinger est de voir le poids des «normes» édictées par Paris peser moins sur les épaules des élus locaux et sur leurs finances. Ainsi, les conseils régionaux devraient être à même de fixer «les grands objectifs et les moyens» sur leur territoire, comme l'a précisé la ministre. Le président de l'ARF (Association des régions de France), Alain Rousset (PS), estimait par ailleurs que «pour être efficaces, les régions doivent avoir un pouvoir prescriptif notamment en matière de formation et de développement économique». Un changement fort, et pas seulement sémantique, intervient au niveau de la partie législative du code de l'éducation (Art. L-214-2) qui instaure, en lieu et place des plans régionaux de développement des formations de l'enseignement supérieur et des programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche, de nouveaux « schémas régionaux d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ». Dans ce nouveau cadre, la région déterminera « les objectifs et les investissements prévus par des programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche », ce qui constituera un « document de référence des autres schémas établis par la région en matière de formations supérieures et de la recherche».

Lors de ses échanges du 17 octobre 2012 avec les Organisations Syndicales, Marylise Lebranchu a précisé les nouvelles grandes collectivités qui verraient ainsi le jour avec un statut propre : Euro-métropole et Communautés métropolitaines. Elle annonçait également que le gouvernement lancerait des expérimentations en attribuant des compétences, dédiées à l'origine à l'État, à une région particulière mais pas aux autres (exemple donné : l'enseignement supérieur), et qu'il n'y aurait pas de transferts de compétences régaliennes et de fonctions stratégiques aux régions. Dans le même temps, le président de la

République confirmait aussi le projet de transférer aux conseils régionaux la gestion des fonds structurels européens afin d'en assurer une utilisation « plus économe et plus rapide » que l'État.

Ce renforcement exceptionnel des attributions des Conseils Régionaux en tant que "pivots du développement économique" ne peut que nous inquiéter. Pour gagner en efficacité, l'État transfère donc les compétences parcellaires qu'il gardait encore, là où les collectivités gèrent l'essentiel (handicap, formation professionnelle, etc.). Mais surtout, la consolidation du pouvoir normatif local pourrait passer, après modification constitutionnelle, par le droit d'adopter des «lois de région». Ces Régions, sans exercer la tutelle sur les autres collectivités, pourraient ainsi mieux conforter leur rôle de chef de file dans le domaine stratégique du développement territorial. Un certain nombre de régions et de départements devraient pouvoir aussi proposer au Parlement l'organisation de référendums sur les enjeux territoriaux.

3.5.3 Un risque pour la structuration nationale des EPST

Les prémices d'une réorganisation profonde de l'organisation territoriale de la Recherche Publique peuvent ainsi être décryptées au travers de ce renforcement sans précédent des pouvoirs régionaux. Ainsi, le rapport du sénateur Georges Labazée (PS) publié le 9 octobre 2012 suggère de «rénover» le partenariat CPER (contrats de projets État-Région) entre l'État et les régions, notamment en «confortant les synergies avec les fonds européens» ce qui implique de «préserver l'articulation» des calendriers des CPER et de la mise en oeuvre de la politique régionale européenne. Voilà, le mot est lancé : «politique régionale européenne». L'Etat veillera donc à ce que la répartition des enveloppes de l'État au niveau des régions se fasse sur la base de travaux préalables de négociation en région, entre les préfets de région et les collectivités concernées, en veillant bien sûr à l'adéquation avec la politique européenne en la matière. Le 7 novembre 2012, Geneviève Fioraso, notre ministre de tutelle, a présenté en Conseil des ministres une communication sur les nouvelles modalités du transfert vers les entreprises, sous prétexte que la recherche et l'innovation deviennent un levier majeur de croissance. Elle précise ainsi : «il est maintenant urgent de refonder notre politique de transfert en s'inspirant des meilleures pratiques internationales et en s'appuyant sur les dynamiques territoriales, en cohérence avec l'acte III de la décentralisation annoncé par le Gouvernement, afin que la recherche participe pleinement à l'effort national pour la compétitivité. Ceci passe par la concertation avec tous les acteurs et par leur mobilisation». Cette concertation, basée sur la définition internationale de la notion de transfert, englobe la mobilité des chercheurs (transfert de compétences), le transfert des connaissances (partenariat R&D entre un organisme public et un organisme privé par exemple), mais aussi le partage des technologies ou encore, le transfert des technologies, le tout décliné à l'aulne de l'acte III de la décentralisation, c'est-à-dire en région... L'attitude des universités lors des dernières assises pour la Recherche, qui ont bien souvent pris les rênes et la plume des remontées locales, en prônant un transfert massif des personnels des EPST vers les universités ne peut que préfigurer ce qui pourrait, à terme, arriver aux personnels de l'INRA déjà très souvent engagés dans de forts partenariats universitaires au sein des UMR (Unités Mixtes de Recherche)!

Les régions seront également chargées de la labellisation des structures et des dispositifs «sur la base de chartes nationales». Elles se verraient également déléguer «la gestion des aides spécifiquement ciblées sur l'innovation» en participant notamment à la gouvernance des SATT (sociétés d'accélération du transfert de technologie) et des IRT (instituts de recherche technologique). Les régions seront associées dans la mise en oeuvre de la BPI (Banque publique d'investissement). Et pendant ce temps l'Etat liquide les réseaux des succursales de la banque de France qui était un des meilleurs outils de développement local, ne serait-ce que par sa connaissance incomparable du tissu économique des territoires, permettant de mettre le crédit au service d'un véritable « redressement productif ». Bref, tout un arsenal juridique et fiscal viendrait donc armer le bras régional pour une reprise en main des politiques de recherche en Région. L'objectif est de «permettre à la recherche privée de rattraper son retard par rapport à celle des pays les plus innovants et de conduire les PME à intégrer plus de technologie avancée et d'innovation dans leurs process industriels et dans leurs produits». Il est par ailleurs à noter que le rapport Gallois suggère «de ne pas de réduire le nombre de pôles de compétitivité, mais d'ajuster leur pilotage à leur dimension». Ce même rapport suggère également que les structures animées par les chambres régionales consulaires ou les syndicats

professionnels soient particulièrement soutenues et que leurs actions soient mises en cohérence au niveau des territoires.

Ceci sous entend bien que la recherche publique en Région devra répondre aux attentes de ces nouveaux donneurs d'ordre... En bref, le ministère souhaite clairement «que les régions aient une compétence générale en matière de développement et de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle». **Sur la question de l'organisation territoriale du système d'enseignement supérieur et de recherche, Geneviève Fioraso affirme que sera encouragée « la constitution de grands ensembles universitaires ancrés sur leurs territoires, selon les cas infra-régionaux, régionaux ou inter-régionaux, en rapprochant universités et écoles, en associant les organismes de recherche à leur gouvernance, avec des formules juridiques adaptées aux spécificités régionales », tout en précisant que « la gouvernance de tels ensembles doit reposer sur les principes de collégialité, de subsidiarité et de simplification », le tout orchestré au sein de schémas de «sites régionaux». Cf. également la proposition n°100 du rapport « Berger » synthétisant les principales propositions issues des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche : « **Rendre obligatoire l'élaboration de Schémas Régionaux de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), par l'ensemble des collectivités locales pertinentes – avec la Région comme chef de file –, les établissements et organismes, en associant le monde socio-économique, en présence de l'Etat. »****

Ainsi donc, dans le cadre de l'austérité budgétaire décidée par le gouvernement, cette nouvelle phase de décentralisation est porteuse de lourdes menaces sur la pérennité des services publics locaux, leur qualité, l'emploi public et les conditions de travail et de rémunération des agents. Pour nos EPST, et plus particulièrement pour l'INRA qui possède un fort maillage territorial, c'est la porte ouverte à une régionalisation encore plus forte (déjà initiée sous Sarkozy, et désormais renforcée sous le nouveau règne Hollande/Ayrault) avec fusion des centres et regroupement forcé (simplification ?) des services d'appui, le tout réalisé avec la bienveillance du pouvoir régional, qui, jusqu'à présent, n'avait pas son mot à dire. On peut d'ailleurs constater que le gouvernement Ayrault n'a pas remis en cause ce qui fait l'essentiel de la réforme territoriale menée par le précédent gouvernement : la métropolisation à marche forcée et l'achèvement autoritaire de la carte intercommunale, processus qui structure la désertification de toute une partie du territoire et affaiblit durablement la démocratie de proximité. C'est donc également la porte ouverte pour un recentrage du dispositif de recherche autour de grands pôles situés dans des métropoles avec une forte diminution des structures non rentables excentrées (certaines unités expérimentales par exemple), avec une focalisation des actions de recherche sur des opérations destinées à soutenir la compétitivités des PME régionales.

Cette nouvelle réforme de la décentralisation s'effectue bien sûr sans prendre en compte les véritables besoins sociaux que portent les organisations de salariés et les élus locaux dans les territoires ni sans qu'aucun bilan contradictoire des précédentes phases de décentralisation n'ait été réalisé. Aujourd'hui, il est clair que le besoin de complémentarité entre services de l'Etat et collectivités territoriales n'a été, pour ce nouveau gouvernement, que le prétexte à une reprise en main du pouvoir exécutif local par les Régions.

L'existence des grands organismes publics de recherche est une des originalités et une force de la recherche française dans le paysage européen, ceci est plus que jamais à conforter.

La décentralisation pour la recherche est un danger, elle ouvre le cadre d'une disparition – dissolution progressive des EPST tels que l'INRA :

- La CGT-INRA se prononce pour le maintien d'une structuration nationale de la recherche publique, fondée sur des Instituts Nationaux et non sur des pôles régionalisés.
- La CGT-INRA se prononce contre la transformation des EPST en agences de moyens. Les EPST doivent rester entièrement maîtres de la définition de leur politique de recherche, et garder la maîtrise de la gestion de leurs personnels. Il

n'y a pas identité de mission entre les personnels des EPST et ceux des universités

- L'INRA doit rester un EPST de plein exercice et non devenir une agence de moyens au service des Universités. L'INRA doit garder son autonomie totale de programmation et de développement de son activité de recherche.
- La CGT-INRA se prononce pour le maintien de l'organisation de l'INRA en départements et centres et contre les fusions de centres ou départements qui ne visent qu'à des économies de moyens.

3.6 L'INRA toujours le meilleur élève ?

3.6.1 L'INRA bon élève de la RGPP dans la recherche publique

L'INRA est toujours apparu pour le gouvernement précédent comme le bon élève. La DG a anticipé sur les désirs gouvernementaux sur nombre de points. L'audit des fonctions supports a été « souhaité » par la DG, la création du consortium Agreenium aussi inutile que potentiellement nuisible a germé sans difficulté dans les cerveaux de la DG pour répondre à une commande gouvernementale. La liquidation de domaines et de stations expérimentales qui sont la traduction de la RGPP à l'INRA est appliquée sans barguigner durant le mandat de Marion Guillou (Ex-PDG de l'INRA) et la liste est loin d'être exhaustive. On peut, on doit naturellement s'interroger sur les raisons qui guident la DG à figurer parmi les premiers de la classe gouvernementale. La DG argue que devancer les choix du ministre aurait « sauvé » l'institut du désastre de ces 5 dernières années. Qu'on en juge !

3.6.2 Les méta programmes, un outil de déstructuration de l'INRA

Nous avons dénoncé les méta programmes non pas parce que nous sommes opposés à une programmation de la recherche. Si nous considérons que le temps long est le temps de la recherche, les méta programmes se situent tout à fait dans la logique de l'ANR, ils relèvent de la culture de projet.

Ces méta programmes s'inscrivent plus largement sur une politique d'austérité initiée par le gouvernement Fillon et malheureusement continuée par le gouvernement Ayrault. Cette politique, reposant sur la restructuration de l'Institut autour de grands programmes, va drainer à terme 1/3 des moyens humains et financiers pour l'instant alloués aux unités. D'ores et déjà, les méta programmes drainent 20% des postes ouverts en 2013. Sans financement nouveau, la Direction Générale va financer ces projets en diminuant d'un tiers en moins la dotation récurrente. Cela ne peut amener, quoiqu'en dise la direction générale, qu'à une baisse supplémentaire et significative du soutien de base des unités qui est déjà notoirement insuffisant. On aboutirait ainsi à placer nombre d'unités d'INRA dans une situation de dépendance complète vis-à-vis de contrats externes, et à liquider toute possibilité d'avoir une politique scientifique indépendante et à risques. Tout ceci est de plus mis en place dans la précipitation la plus totale et une opacité quasi-absolue. C'est pourquoi nous demandons l'arrêt des méta programmes et la redistribution aux départements et aux unités des financements liés à ces projets.

La CGT-INRA dénonce la tentative de substituer l'organisation de l'INRA en départements de recherche par une reconfiguration instable dépendante des métaprogrammes.

3.6.3 Le Contrat d'Objectifs

L'INRA signe avec le gouvernement un contrat où figurent les objectifs de l'INRA pour les 4 années à venir. Notons d'abord que l'Etat ne s'engage ni sur des moyens budgétaires ou des moyens humains affichés pour remplir ces « objectifs ». Il s'agit donc d'un contrat de dupes. Cela dit, dans le contexte actuel, force est de constater que les deux parties « s'engagent » d'une certaine manière, les tutelles s'engageant elles à diminuer les moyens offerts à la recherche publique, notamment à l'INRA ! Les tutelles se félicitent ainsi aujourd'hui qu'avec la RGPP, 114 M€ aient été économisés sur les fonctions « support » des organismes de recherche. C'est dans ce cadre que la discussion de ce contrat d'objectifs doit avoir lieu. Il ne s'agit pas

d'un engagement positif, mais négatif. Ce faisant, ce contrat d'objectifs ne peut qu'amener à modifier profondément l'INRA et la nature de ses recherches.

Sans détailler à nouveau l'analyse du contrat d'objectif (Cf. notre tract : http://www.inra.cgt.fr/actions/ct/CTInraDec2011_declaCGT_ContratsObjectifs.pdf), on peut dégager l'essentiel :

Le contrat se félicite de la LRU, des PRES, qui « *constituent une étape supplémentaire majeure dans la structuration du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en créant des rapprochements porteurs de visibilité et de cohérence au niveau territorial comme international* ». La DG approuve donc totalement cette stratégie. Qui plus est, cette réflexion a vocation selon le gouvernement à influencer les politiques de recrutement à venir, celles-ci devant prendre la forme de concours communs de chercheurs comme c'est déjà le cas au CNRS et à l'INSERM.

Le document se prononce pour un renforcement notable du rôle des Alliances comme ALLENI pour l'environnement, AVIESAN pour les sciences de la vie et de la santé, et ANCRE pour les énergies produites à partir de la biomasse, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont très opaques aujourd'hui pour l'ensemble des personnels. Il est ainsi écrit « *qu'il s'agit pour les alliances, dans un avenir proche, de passer d'une fonction d'animation collective sur les domaines d'intérêt partagés entre opérateurs de recherche à une coordination active des politiques mises en oeuvre par chacun d'entre eux* ». La stratégie scientifique propre de l'Institut aurait donc vocation à passer par le filtre des Alliances. Dans le même registre se situe la place dévolue à Agreenium, dont il est indiqué qu'il doit permettre « *le portage collectif de formations par la recherche et la construction d'une vision intégrée de la programmation de la recherche* ». Encore une fois nous ne pouvons que constater que le ministère actuel ne souhaite pas rompre avec cette stratégie.

Le contrat indique que « l'INRA s'engage sur une trajectoire de renforcement de la dimension territoriale de sa stratégie, qui repose sur la spécialisation scientifique de ses implantations. ». La DG entend donc avancer vers une politique de fusion lorsque des centres sont présents dans une même région, et spécialiser chacun des centres. La DG entend ainsi faire des économies de moyens, d'échelles, et tendre vers une spécialisation à tous les niveaux – scientifiques, techniques et administratifs. Les processus en cours au centre de Paris sont aussi un des éléments de la démonstration, avec des tentatives de faire passer un certain nombre de services centraux sur d'autres implantations en Ile-de-France, pour aboutir à quoi ? A la spécialisation et à avancer vers la mise en place de Saclay. Le moins qu'on puisse dire est que ce projet est dans une situation pour le moins délicate. Même si la DG semble moins pressée sur le projet « Saclay », le danger reste permanent. La fondation de coopération scientifique pose problème à un certain nombre des candidats pressentis. Toutes les organisations syndicales ont refusé de participer aux dernières élections de la FCS, preuve de la difficulté à faire vivre le dispositif. Les questions de transport et de logement sont, quant à elles, loin d'être réglées.

On le voit clairement, le contrat d'objectifs est néfaste, il ne permet pas l'émergence d'un grand service public de recherche agronomique que nous avons appelé de nos vœux dans notre adresse aux candidats à la présidentielle.

La CGT-INRA s'oppose au principe d'un contrat d'objectifs Etat-INRA, et revendique le retrait du contrat en cours.

3.6.4 L'assujettissement de l'informatique scientifique et administrative à la réforme managériale

L'informatique à l'INRA s'est développée d'une manière anarchique dans le sens où pendant de nombreuses années les systèmes informatiques étaient différents selon les centres. La question était la suivante : comment répondre aux besoins des utilisateurs ? Sans idéaliser le passé et dans un contexte budgétaire différent, on peut considérer que le but a été atteint. La RGPP intervient dans plein d'aspects et l'informatique n'échappe pas à sa malveillance. Le schéma directeur proposé par la DG en 2012 en est l'application.

Les maîtres mots de ce rapport sont Pilotage et Normalisation, alors que pour l'informatique de Recherche ce devrait être Réactivité et Souplesse. Évidemment, comme à chaque fois qu'il y a mutualisation, les unités et les départements sont dessaisis des choix (cela apparaît de manière frappante dans le document, où les termes "départements" et "unités" n'apparaissent que rarement, et semblent là pour la forme). Il apparaît également à plusieurs reprises la notion de coût complet, et d'adaptation aux modes projet (il est proposé de contractualiser entre l'unité et la plateforme), et dans la droite ligne de mire et à plus long terme, la mise en concurrence avec d'autres opérateurs « *recherche de prestations d'hébergement ou recours au "cloud computing"* » ; ce modèle est courant dans le monde anglo-saxon, et on trouve de plus en plus de publications et d'outils s'appuyant, par exemple, sur les prestations fournies par Amazon. On voit également tout le long du document que l'INRA veut se renforcer en maîtrise d'ouvrage, ce qui a pour but de piloter des prestataires.

Il s'agit ni plus ni moins que d'une proposition de *plateformisation* de toute l'informatique de l'INRA, informatique scientifique comprise.

On ne compte plus dans le document le nombre d'occurrences des termes "gouvernance" et "tableau de bord" d'une part, et "exigence de disponibilité" d'autre part. Pour le premier point, les informaticiens (y compris dans les unités de recherche) ne travailleraient plus motivés par un lien à un sujet de Recherche, mais pour que tous les feux de leurs tableaux de bord soient au vert (à base d'indicateurs toujours critiquables). Évidemment, on imagine se généraliser ce qui est déjà en place à la DSI (?) comme les "outils" tels que les CRA (Compte-Rendu d'Activité, qui est un formulaire standardisé, dont le développement a été fait par une boîte privée) et la bureaucratie à tout va. Avec le deuxième point, arrive ce qui accompagne toujours la mutualisation : la continuité de service, et la tolérance aux pannes. Évidemment, plus la communauté desservie est importante, moins la moindre panne est tolérable. Cela pose donc des questions par rapport aux sujétions, le week-end notamment, et à l'externalisation de certains services ("puisqu'on ne peut pas le faire à l'INRA" disent-ils). L'agenda Yaziba est un bon exemple, qui coûte à l'INRA 4 euros par compte et par mois (potentiellement 40 000 euros par mois) pour une application non critique que l'on aurait très bien pu gérer en interne. Le prochain service qui sera externalisé sera le mail (une réflexion est en cours).

Les CATI (Centre Automatisé de Traitement de l'Information) nouvelles formules représentent beaucoup plus que l'embryon de plateforme de service informatique. Les CATI premières formules étaient des structures très légères, non contraignantes, et qui avaient l'avantage d'offrir la possibilité d'un cadre pour porter des travaux d'ingénierie pour une communauté plus large que l'unité (le département par exemple). Dans la nouvelle formule, l'animateur du CATI devient chef du CATI ; il est associé aux définitions de profils de postes, aux évaluations individuelles, et le CATI s'affiche comme une sorte d'unité de service. C'est comme s'il s'agissait de constituer une nouvelle unité. Or, il s'avère que les membres d'un CATI sont également membres d'une équipe et d'une unité. Partant de là, chaque membre du CATI sera pris entre les demandes du CATI, et les demandes de ses collègues directs.

Contrairement à ce qui est écrit, les PEPI (Partage d'Expériences et de Pratiques en Informatique) ne sont pas du tout issus d'un besoin des CATI, les PEPI semblent plutôt une initiative pour vider les CATI d'une partie de leur substance (l'animation), afin que la DSI puisse reprendre la main sur un outil plutôt piloté par les départements jusque là (le CATI). Un bilan des PEPI serait intéressant. Aujourd'hui, un informaticien est membre d'une unité, d'un CATI, d'un PEPI. Quel est le but ultime de ce schéma ? Préparer les esprits à l'externalisation sous couvert d'une réflexion « aboutie » ? On obtiendra la privatisation partielle ou totale de l'informatique administrative et scientifique... Il s'agit ici comme ailleurs de réduire le nombre de postes via l'externalisation.

Nous ne disons pas que l'informatique ne doit pas évoluer, beaucoup de nos collègues sont confrontés par exemple à des quantités considérables de données générées par la *biologie à haut débit* mais utiliser la juste demande de nos collègues, pour externaliser, mutualiser... n'aboutira entre autre qu'à une diminution du service rendu !

L'emploi de logiciels libres, associé à des recrutements d'ingénieurs et de techniciens pour leur

développement, permet à moindre frais de conserver l'entière maîtrise des services et des données, et d'en assurer la pérennité. Par exemple : le service agenda de l'INRA, récemment externalisé coûte, hormis la perte très difficilement chiffrable de savoir-faire et de maîtrise de la confidentialité des données, environ quatre euros par compte et par mois, ce qui ramené à l'ensemble du personnel, correspondrait à environ un demi-million d'euros par an. Soit la rémunération d'une carrière entière d'un IE en seulement quatre ans d'exploitation. C'est pourquoi il est important de continuer à militer pour des recrutements d'ingénieurs et de techniciens.

La CGT-INRA se prononce :

- pour le retrait du schéma directeur de l'information.
- pour que les informaticiens des unités de recherche continuent de relever complètement de leur unité et de leur département et pour qu'ils continuent d'être associés à leurs programmes de recherche.
- pour la promotion et le développement en interne des logiciels libres.
- pour que l'INRA développe des outils ergonomiques et qui répondent autant aux besoins de l'Institut que des unités pour la gestion administrative et financière.
- et pour que l'INRA garde l'entière maîtrise de ses services informatiques.
- Non à l'externalisation !

3.6.5 La remise en question de la continuité des collectifs de recherche et le redéploiement des Installations Expérimentales (IE) dans les Unités Expérimentales (UE).

La lecture du rapport de P. Herpin sur la gouvernance des Dispositifs et Infrastructures Scientifiques Collectifs (DISC) à l'INRA ne fait que confirmer les premières analyses que nous avons faites après notre rencontre avec la DG le 19 mars 2012 qui portait sur l'avenir du dispositif expérimental de l'INRA (Installations Expérimentales, IE – Unités Expérimentales, UE...).

L'objectif du rapport est une évolution des structures du dispositif expérimental de l'INRA. C'est ainsi que la plupart des IE deviennent des UE (seuls de très petits outils expérimentaux pourraient rester attachés à certaines UR (Unités de Recherche) et l'étude se fera au cas par cas).

Les UE deviennent des plateformes qui doivent s'ouvrir vers l'extérieur pour devenir des outils partagés (par les départements, les régions, d'autres organismes de recherche, l'ensemble de la recherche Européenne).

Les ORE (Observatoires de Recherche en Environnement) ainsi que les CRB (Centre de Ressources Biologiques) rentrent maintenant dans ce dispositif des DISC.

Le suivi et la gouvernance des DISC évoluent vers une gestion par des commissions nationales qui se trouvent au plus près de la DG : Commission Nationale des UE (CNUE) et Commission nationale des outils communs (CNOC) pour les UE et les plateformes, Comité National des Système d'Observation et d'Expérimentation (CN-SOERE) pour les observatoires de recherche en environnement (ORE).

Le suivi et l'évolution du dispositif se fait par un management par projet et à l'aide d'outils comme le cycle de vie des structures.

Les dispositifs labellisés (IA, IBIsa...) doivent aller vers une autonomie structurelle, juridique et financière totale avec l'aide d'INRA transfert.

Comme à l'habitude dans ce type de rapport, le rédacteur part de l'existant qui bien évidemment confirme que, même si les travaux menés dans les unités sont très intéressants et de qualité, le dispositif est trop morcelé, donc peu lisible, et qu'il n'y a pratiquement pas de gouvernance du système. Il convient donc de proposer une refonte totale du dispositif qui permettra sa survie et son développement dans un monde en perpétuel changement.

Dans ce rapport, les DISC recouvrent l'ensemble des activités réalisées actuellement par les UE, IE,

Plateformes, ORE, Outils collectifs, UE-PF, UE-CRB...

Bien évidemment l'ensemble de ces recommandations ne sont justifiées que par des questions d'orientations scientifiques (qui sont par définition incontestables puisque... scientifiques !!!).

- **Non à l'externalisation du dispositif expérimental de l'INRA.**
- **Non aux transformations forcées des IE en UE**

3.6.6 La marche forcée vers les fusions de centre

Là encore, la RGPP est à l'œuvre, les précédentes fusions de centre comme Avignon et Antibes n'ont pas permis de dégager de la plus value de fonctionnement de l'aveu de l'inspecteur de l'IGAENR dans son rapport sur l'audit des fonctions supports. On aurait pu attendre d'une Direction Générale d'un institut scientifique qu'elle y sursoit. Bien au contraire, elle s'engage avec force pour poursuivre voire amplifier le processus. On débouche sur la caricature de la fusion des centres d'Orléans et de Tours, la présidente de centre ayant les plus grandes peines du monde à trouver les points communs entre les deux centres ! Fusionner au prétexte que les deux font de la génétique, l'un sur les animaux, l'autre sur les insectes et les arbres forestiers ? Autant fusionner l'INSERM et l'INRA...

On ne peut pas croire un seul instant à une absence d'analyse de la hiérarchie qui aurait du conduire *a minima* à un moratoire, plus simplement la volonté gouvernementale relayée par la Direction Générale fait fi de la rigueur scientifique, la RGPP doit aller à son terme.

Sur tous ces sujets brièvement développés, on voit clairement les maîtres mots que sont *plateformisation*, mutualisation, autonomie financière, externalisation, mise en concurrence, tout concourt à faire entrer la RGPP dans l'Institut. Même si l'acronyme n'est jamais cité par la Direction Générale, il ne faut pas être grand clerc pour percevoir qu'il s'agit bel et bien de faire des économies quitte à déstructurer et affaiblir l'INRA.

Alors être un bon élève nous aurait sauvé du désastre ? A travers les exemples décrits plus haut, rien n'est moins sûr ! Ajoutons à cet ensemble les diminutions de budget, de postes, les promotions qui se sont réduites comme peau de chagrin dans certains corps et grades, conséquences de l'absence de recrutements en quantité suffisante.

La DG n'a rien sauvé, elle a simplement permis que les mauvais coups soient expérimentés à l'INRA avant d'être étendus aux autres EPST.

4. La CGT qu'il nous faut

Afin de répondre à l'ensemble des défis précédemment décrits, il nous faut disposer d'un outil syndical adapté et efficace. Le 49^{ème} Congrès confédéral a invité les organisations de la CGT à réfléchir sur leurs champs de syndicalisation et sur leur pertinence.

Pour notre organisation, l'outil syndical doit avoir plusieurs étages qui ont chacun leur légitimité.

L'enjeu pour les salariés est le maintien de l'INRA et des autres EPST comme organismes nationaux de recherche. Partant de là, la structure la plus en prise avec les syndiqués est le syndicat national avec ses sections locales. Le congrès l'affirme, cette structure a toujours sa pertinence. Les sections organisent la vie syndicale CGT dans les implantations et les centres et défendent les revendications propres à ces secteurs ; le syndicat national défend les revendications générales de l'ensemble des personnels de l'INRA. L'ensemble de ces actions concoure à la lutte pour la préservation de l'INRA et pour la défense et l'amélioration du statut.

La Fédération (FERC-CGT) est l'organisation au sein de laquelle nous nous organisons avec nos camarades de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, ainsi qu'avec nos camarades des autres secteurs de l'Education, de la Culture et de la Formation. C'est la fédération qui est l'interlocuteur CGT du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires (UGFF) regroupe les syndicats de la Fonction Publique de l'Etat. Elle est l'interlocuteur du Ministre de la Fonction Publique. Elle a comme rôle de défendre et améliorer le statut des fonctionnaires de l'Etat, de négocier les salaires des fonctionnaires ainsi que tout ce qui touche à ce qu'ils ont en commun : retraites, maladie, sécurité sociale, droits des fonctionnaires, droits syndicaux, etc.

Aujourd'hui, et depuis plusieurs années, une discussion se déroule dans l'UGFF et certains syndicats de la FERC (notamment la CGT-Educ'action et plus récemment le SNTRS) sur l'existence de ces deux instances.

Une partie de la direction de l'UGFF estime que ce « double niveau fédératif » doit disparaître au profit d'une seule structure. Dans un premier temps, la direction de l'UGFF a avancé deux options :

- 1- Soit une grande fédération de missions publiques de l'Etat au sein de laquelle existeraient des « secteurs » comme Education, Recherche et Enseignement Supérieur, finances, culture, police, etc. et plus de Fédérations composantes ;
- 2- Soit une coordination de fédérations de missions publiques au sein de laquelle se trouverait une FER-CGT (sans la CGT-Culture), qui serait donc une instance sans congrès, sans élu et sans mandat.

Pour ne finalement proposer que la première option pour la préparation du prochain congrès de l'UGFF sans tenir compte du vote intervenu lors du récent congrès extraordinaire de la CGT Educ'action qui a opté pour le maintien de la Fédération, et pour une coordination des fédérations de la Fonction Publique de l'Etat.....

- La CGT-INRA refuse que l'organisation CGT qui regroupe les fonctionnaires de l'Etat disparaisse au profit d'une organisation CGT qui regroupe les syndicats autour des missions publiques. Aux yeux des pouvoirs (Europe et gouvernements français qui se sont succédés), ces missions peuvent être accomplies indifféremment par des opérateurs publics ou privés (ce sont des Services d'Intérêts Généraux – SIG, ou des Services d'Intérêts Economiques Généraux - SIEG). Fermement attachés au statut et au fait que les missions de service public soient effectuées par des fonctionnaires, nous sommes inconditionnellement pour que la CGT continue de disposer d'une organisation des fonctionnaires de l'Etat. Et nous sommes opposés à toute structure CGT qui se fédère autour des missions et non plus autour des statuts et des conventions collectives.
- Notre fédération ne doit pas disparaître au profit d'une branche, d'un secteur ou d'une autre structure informelle. Rien que sur notre secteur de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, son utilité n'est pas à démontrer. Qui pourrait penser que l'une ou l'autre de nos organisations (SNTRS, FERC-SUP, CGT-INRA ou SN-CROUS) pourrait parler au nom de toutes les autres face au ministère ? Couler notre fédération dans un autre moule serait atténuer considérablement l'impact de la CGT non seulement dans notre secteur mais dans tous les autres, en particulier celui de l'Education, au profit de la politique de la FSU, de la CFDT ou de l'UNSA, qui ne défendent ni la même orientation ni les mêmes revendications.
- Inversement, une structure de type coordination de fédérations, sans direction élue, sans orientation votée à un congrès, sans mandat donné, c'est la porte ouverte au grand n'importe quoi, et surtout, à la désorganisation la plus totale de l'ensemble du syndicalisme CGT dans la fonction publique de l'Etat.

Pour toutes ces raisons, le congrès de la CGT-INRA réaffirme son attachement aux structures de la CGT qui ont fait la preuve de leur efficacité jusqu'ici : le SN CGT-INRA, La FERC, l'UGFF, ainsi que les structures territoriales UL et UD dans lesquelles les adhérents de la CGT-INRA s'investissent autant que faire se peut. A la veille des congrès de l'UGFF et de la FERC de 2013, le congrès de la CGT-INRA se prononce pour le maintien de ces deux structures.

Seul un renforcement important de la CGT-INRA permettra d'atteindre nos objectifs. Il nous faut être plus nombreux à être engagés, militants, formés et disponibles aux revendications quotidiennes des collègues pour mieux défendre le service public de la recherche agronomique. L'augmentation du nombre de syndiqués à la CGT-INRA est une condition impérative de tout progrès.

Motion du 26^{ème} Congrès

Après l'intervention des représentants de l'UGFF, de la FERC et de la FERC Sup, le congrès de la CGT-INRA considère que l'existence de l'UGFF dans son cadre actuel n'est pas assurée.

De la même manière, le congrès de la CGT-INRA réaffirme la nécessité de l'existence de l'UGFF comme outil indispensable pour assurer la défense des fonctionnaires de l'Etat et pour préserver le statut général de la fonction publique issu de la Libération et du Conseil National de la Résistance.

De la même manière le congrès de la CGT-INRA réaffirme la nécessité de maintenir la FERC. La fédération doit rester l'interlocuteur unique face aux ministères La fédération doit rester le lieu d'échange privilégié entre toutes ses composantes syndicales.

Le congrès de la CGT-INRA mandate ses représentants dans les congrès de l'UGFF et de la FERC pour défendre cette résolution.

VOTE – RAPPORT D'ORIENTATION

<u>POUR</u> :	11 340
CONTRE :	45
ABSTENTION :	207
SUR :	11 592